



### GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE: COMPOSANTES CLÉS ET PRATIQUES ESSENTIELLES



**01. Démystifier** l'utilisation des **DCTP** 

02. Produire une politique de capitalisation des immobilisations

03. Évitez les lacunes fréquentes au rapport financier



**01. Démystifier** l'utilisation des **DCTP** 

- ✓ De la description à la vulgarisation
- ✓ Quand utiliser les DCTP?
- ✓ Comptabilisation des mesures d'allègement



02. Produire une politique de capitalisation des immobilisations

- ✓ Principe de capitalisation des immobilisations
- Les normes comptables concernées
- ✓ De l'idée à l'application
- ✓ La comptabilisation des immobilisations



03. Évitez les lacunes fréquentes au rapport financier

- ✓ Top 8 des erreurs les plus fréquentes
- ✓ Trucs pour les éviter



**01. Démystifier** l'utilisation des **DCTP** 

02. Produire une politique de capitalisation des immobilisations

03. Évitez les lacunes fréquentes au rapport financier

### S23 du rapport financier (extrait)

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite) AU 31 DÉCEMBRE 2024

#### Partie 1

#### 2023 2024 VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables Avantages sociaux futurs Déficit initial au 1er janvier 2007 Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite (1 790 000))( (1 790 000)) 33 ( Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs 32 863 000)( 32 863 000) Avantages postérieurs au 1er janvier 2007 Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite Mesure d'allègement pour la crise financière 2008 35 Mesure d'allègement pour la COVID-19 36 20 888 300)( 23 301 600) 37 Autres Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs 63 513 600)( 63 102 430) 117 477 030) 115 474 900)( 39 Assainissement des sites contaminés 3 243 677)( 5 382 873) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations 10 773 496)( 12 318 813) Appariement fiscal pour revenus de transfert 42 Autres 43.1 129 492 073)( 135 178 716) 44 Autres mesures d'allègement fiscal Mesures relatives à la TVQ Utilisation du fonds général 45 Utilisation du fonds de roulement 46 Mesures relatives à la COVID-19 Utilisation du fonds général 47 Utilisation du fonds de roulement 48 Autres 49.1

Partie 2

## S23 du rapport financier (extrait) ...suite des DCTP

### Partie 3

Partie 4

Mesure relative à la TVQ	51 (	)(	)
Mesure relative à la COVID-19	52	)(	)
Frais d'émission de la dette à long terme	53	5 768 757)(	5 247 274)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	54	8 674 745)(	8 674 745)
Autres			,
<ul> <li>Dépenses de fonctionnement à financer à long terme</li> </ul>	55.1 (	19 072 396)(	10 068 413)
<ul> <li>Dettes à long terme liées aux activités de fonctionnement</li> </ul>	55.2	47 024 967)(	49 908 733)
	56	80 540 865)(	73 899 165)
léments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	57	2 813 985	2 630 744
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	58		
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de			
portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	59	3 087 890	3 221 998
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement			
liés à des emprunts de fonctionnement	60		
Autres			
	61.1		
	62	5 901 875	5 852 742
	63 (	204 131 063)(	203 225 139)
		-/,	
Rapport financier consolidé 2024   S23			50

Selon le MAMH: Le poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) sert notamment à **étaler** la taxation requise lors de la mise en place de nouvelles méthodes comptables et de leur application par la suite ou en fonction de mesures d'allègement permises par le MAMH lorsque l'organisme municipal a fait le choix de les utiliser.

Ce sont des dépenses que la municipalité/MRC/Régie a faites ou s'apprête à faire, et qu'elle doit couvrir avec l'argent des citoyens/de tiers (taxes, droits, subventions, etc.), mais pas dans la même année.

Ce sont des dépenses qu'on sait qu'on devra faire, mais on n'a pas encore « mis l'argent de côté ». Il faut <u>pourvoir</u> à leur financement.

### Conséquences:

Va influencer le budget de l'année et le taux de taxation.

Quels sont les buts d'influencer le taux de taxation et d'utiliser les mécanismes de DCTP?

- ✓ Principe d'équité intergénérationnel;
- ✓ Éviter de couper dans des services de qualité ou dans les investissements d'infrastructures essentielles;
- ✓ Respecter la capacité de payer des contribuables;
- ✓ Stimuler l'économie locale;
- ✓ Rester compétitif et attirer des investissements;
- ✓ Éviter un déficit.

### DCTP – quand est-ce utilisé?

- 1) Écarts de constatation avec les normes comptables
- 2) Autres mesures d'allègement fiscal
- 3) Financement à long terme des activités de fonctionnement
- 4) Éléments présentés à l'encontre des DCTP

Quand peut-on utiliser les DCTP?

### 1) Écarts de constatation avec les normes comptables:

- ✓ Avantages sociaux futurs
- ✓ Assainissement des sites contaminés
- ✓ Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
- ✓ Appariement fiscal pour revenus de transfert
- ✓ Autres (telles qu'autorisées par le MAMH...!)

Quand peut-on utiliser les DCTP?

- 1) Écarts de constatation avec les normes comptables:
- ✓ Avantages sociaux futurs
- √ Assainissement des sites contaminés
- ✓ o∦ Inclus:
  - ☐ Écart entre les charges comptables reliées à la constatation des passifs actuariels des avantages sociaux futurs et les réelles cotisations de l'exercice (pour la partie patronale) sur les:
  - Au Régimes de retraite
    - ☐ Régimes d'assurances collectives post-emploi
    - Congés monnayables

Quand peut-on utiliser les DCTP?

### 1) Écarts de constatation avec les normes comptables:

- ✓ Avantages sociaux futurs (régimes de retraite, régimes d'assurar
- ✓ Assainissement des sites contaminés
- ✓ Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
- ✓ Appariement fiscal pour revenus de transfert
- ✓ Autres (telles qu'autorisées par le MAMH...!)

#### Inclus:

- ☐ Passif initial
- ☐ Ajustements subséquents

Quand peut-on utiliser les DCTP?

### 1) Écarts de constatation avec les normes comptables:

- ✓ Avantages sociaux futurs (régimes de retraite, régimes d'assurances collectives, etc.)
- ✓ Assainissement des sites contaminés
- Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
- ✓ Appariement fiscal pour revenus de transfert
- Au Inclus:
  - ☐ Montant des revenus présentés à titre de revenus reportés tant que des stipulations prévues dans des ententes de transfert n'ont pas été satisfaites, alors que des dépenses subventionnées ont été réalisées dans le cadre d'ententes de partage des frais ou qu'une subvention a été encaissée.

Quand peut-on utiliser les DCTP?

- 1) Écarts de constatation avec les normes comptables:
- - Obli Gain sur cession d'immos transférées à une régie et ne pouvant être constaté tout de suite dans les
  - revenus
- ✓ Autres (telles qu'autorisées par le MAMH...!)

Quand peut-on utiliser les DCTP?

### 2) Autres mesures d'allègement fiscal:

- ✓ Mesures relatives à la TVQ
- ✓ Mesures relatives à la COVID-19
- ✓ Autres (telles qu'autorisées par le MAMH...!)

Quand peut-on utiliser les DCTP?

### 2) Autres mesures d'allègement fiscal:

- ✓ Mesures relatives à la TVQ
- ✓ Mesures relatives à la COVID-19

#### ✓ Aut

#### Inclus:

- ☐ Emprunt à l'interne (fonds général ou fonds de roulement) visant à permettre aux municipalités de s'adapter à l'harmonisation de la TVQ avec la TPS.
- ☐ Emprunt à l'interne (fonds général ou fonds de roulement) visant à permettre aux municipalités de subvenir aux dépenses additionnelles encourues, incluant les dépenses électorales additionnelles, et de compenser pour les baisses de revenus occasionnées par la pandémie au cours des exercices 2020 et 2021.

## DCTP – financement à long terme des activités de fonctionnement

Les dettes sont inscrites à l'état de la situation financière au crédit et en contrepartie, **au débit**, elles vont dans les excédents accumulés. Dans le cas des dettes liées aux activités d'investissement, le débit est inscrit dans l'Investissements net dans les immobilisations et autres actifs (INIAA), mais dans le cas des activités de fonctionnement, le débit s'inscrit dans les DCTP.

#### 3) Financement à long terme des activités de fonctionnement:

- ✓ Mesures relatives à la TVQ
- ✓ Mesures relatives à la COVID-19
- ✓ Frais d'émission de la dette à long terme
- ✓ Dette à long terme liée au FLI et au FLS
- ✓ Autres



## DCTP – financement à long terme des activités de fonctionnement

- 3) Financement à long terme des activités de fonctionnement:
- ✓ Mesures relatives à la TVQ
- ✓ Mesures relatives à la COVID-19
- ✓ Frais d'émission de la dette à long terme
- √ Dett
  - Inclus:
- ✓ Aut
- ☐ Emprunt à **long terme** visant à permettre aux municipalités de s'adapter à l'harmonisation de la TVQ avec la TPS.
- ☐ Emprunt à **long terme** visant à permettre aux municipalités de subvenir aux dépenses additionnelles encourues, incluant les dépenses électorales additionnelles, et de compenser pour les baisses de revenus occasionnées par la pandémie au cours des exercices 2020 et 2021.

### DCTP – financement à long terme des activités de fonctionnement

- 3) Financement à long terme des activités de fonctionnement:

- Frais d'émission de la dette à long terme

#### Inclus:

- Autr Dette à long terme relative aux frais de financement ou de refinancement (situation où les frais de refinancement sont financés à long terme)

## DCTP – financement à long terme des activités de fonctionnement

- 3) Financement à long terme des activités de fonctionnement:
- ✓ Mesures relatives à la TVQ
- ✓ Mesures relatives à la COVID-19
- ✓ Frais d'émission de la dette à long terme
- ✓ Dette à long terme liée au FLI et au FLS
- ✓ Autre

#### Inclus:

☐ Dette à long terme relative aux frais et aux prêts dans le cadre des programmes FLI et FLS.

## DCTP – financement à long terme des activités de fonctionnement

#### 3) Financement à long terme des activités de fonctionnement:

- ✓ Mesures relatives à la TVQ
- ✓ Mesures relatives à la COVID-19
- ✓ Frais d'émission de la dette à long terme
- ✓ Dette à long terme liée au FLI et au FLS
- ✓ Autres

#### Inclus:

- Dette à long terme relative à tout autre emprunt pour des charges réalisées et encourues qui sont des activités de fonctionnement et non des investissements (exemples: plans et devis projets sans certitude de réalisation, plan directeur, jugement de la cour en matière d'hygiène du milieu, frais d'assainissement de sites contaminés, etc.)
- ☐ Dépenses de fonctionnement réalisées et encourues ET en attente de recevoir le financement à long terme

## DCTP – éléments présentés à l'encontre des DCTP

Les éléments de cette rubrique sont toujours présentés **au crédit**, soit en contrepartie d'éléments de DCTP liés au financement à long terme d'activités de fonctionnement:

### 4) Éléments présentés à l'encontre des DCTP:

- ✓ Financement des activités de fonctionnement
- ✓ Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement
- ✓ Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI
- ✓ Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement
- ✓ Autres

## DCTP – éléments présentés à l'encontre des DCTP

### 4) Éléments présentés à l'encontre des DCTP:

- ✓ Financement des activités de fonctionnement
- ✓ Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement
- au Inclus:
  - ☐ Frais reportés qui ont été financés à long terme, mais dont la dépense n'est pas encore réalisée, pas encore passée en charge.
  - Dépenses de fonctionnement non encore réalisées, et donc non passées en charge, mais dont le financement à long terme a déjà été fait (argent déjà reçu).

### DCTP - éléments présentés à l'encontre des DCTP

### 4) Éléments présentés à l'encontre des DCTP:

- ✓ Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement
- - Inclus:
  - - ☐ Conformément à l'article 34 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, les organismes municipaux sont tenus de déposer dans un fonds d'amortissement les sommes nécessaires au remboursement d'un emprunt, lorsque ce dernier n'est pas remboursé par annuités ou par une série de versements consécutifs et annuels. Cette obligation s'applique uniquement aux villes de Montréal, de Québec ainsi qu'à la Société de transport de Montréal. Pour les autres municipalités, le fonds d'amortissement est administré par le ministre des Finances.

## DCTP – éléments présentés à l'encontre des DCTP

### 4) Éléments présentés à l'encontre des DCTP:

- ✓ Financement des activités de fonctionnement
- ✓ Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement
- ✓ Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI
- ✓ Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement
- √ Au

#### Inclus:

Prêts émis ou placements acquis à partir de l'argent provenant d'emprunts contractés par les MRC (ou les municipalités exerçant des compétences de MRC)

### DCTP – Comptabilisation Mesures d'allègement OMHS

Voir le document Excel « Modèle et illustration du SP3280 et utilisation DCTP » pour:

- des modèles d'écritures reliées à l'utilisation et à l'amortissement des DCTP
- une illustration sur l'impact budgétaire d'une charge avec et sans l'utilisation des DCTP

(DOCUMENT JOINT À LA PRÉSENTATION)

### DCTP – Comptabilisation Frais d'émission financés à long terme

MPIFM: annexe 3-C

Frais d'émission financés à LT (frais d'escompte 10 000\$ / inclut dans un emprunt de 2 010 000\$ pour un investissement/ amortissement des frais d'émission 2000\$ par année)

Nom du compte	Charte	Débit	Crédit
Encaisse	54-11XXX-XXX	2000000\$	
Frais de financement	02-922XX-XXX	2 000 \$	
Frais reportés liés à la dette	55-599XX-XXX	8 000 \$	
Financement long terme act. inv. (Al-CF-Financement long terme)	23-51XXX-XXX		2000000\$
Financement long terme act. fonc. (AF-CF-Financement long terme)	03-11XXX-XXX		10 000 \$
Encaissement du financement et inscription des frais reportés <b>financés</b>			
DCTP-Financement long terme-Frais d'émission dette (3e partie)	59-16330-XXX	10 000 \$	
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	59-18000-XXX	2000000\$	
Dette à long terme	55-511XX-XXX		2010000\$
Comptabilisation de la dette à l'état de la situation financière			
Affectation DCTP - dépenses non-réalisées (AF-CF-Affectations-DCTP)	03-7XXXX-XXX	8 000 \$	
DCTP-Éléments à l'encontre - Financement act. fonct. (4e partie)	59-16810-XXX		8 000 \$
Réduire les dépenses non-réalisées dans les DCTP			
Impact dans l'excédent de fonctionnement de l'evercice:	n ¢		

Impact dans l'excédent de fonctionnement de l'exercice:

0\$

### MPIFM: annexe 3-C

### DCTP – Comptabilisation Frais d'émission financés à long terme

Frais d'émission financés à LT (année suivante) (les intérêts ne sont pas présentés pour simplifier)

Nom du compte	Charte	Débit	Crédit
Encaisse	54-11XXX-XXX	2 000 \$	
Revenus de taxe	01-2111X-XXX		2 000 \$
Revenus de taxe nécessaire pour couvrir le remb. dette des frais d'émissi	on		
Remb. dette frais d'émission (AF-CF-Financement)	03-21XXX-XXX	2000\$	
Encaisse	54-11XXX-XXX		2 000 \$
Remboursement de la dette (sans considérer les intérêts)			
Frais de financement	02-922XX-XXX	2000\$	
Frais reportés liés à la dette	55-599XX-XXX		2 000 \$
Amortissement des frais reportés liés à la dette			
Dette à long terme	55-511XX-XXX	2000\$	
DCTP-Financement long terme-Frais d'émission dette (3e partie)	59-16330-XXX		2 000 \$
Comptabilisation du remb. de la dette des frais d'émission à l'état de la s	ituation financière	•	
DCTP-Éléments à l'encontre - Financement act. fonct. (4e partie)	59-16810-XXX	2000\$	
Affectation DCTP - dépenses non-réalisées (AF-CF-Affectations-DCTP)	03-7XXXX-XXX		2 000 \$
Amortir le DCTP "à l'encontre", la dépense étant maintenant réalisée			
Impact dans l'excédent de fonctionnement de l'exercice:	0\$		



**01. Démystifier** l'utilisation des **DCTP** 

02. Produire une politique de capitalisation des immobilisations

03. Évitez les lacunes fréquentes au rapport financier

## Principe de capitaliser les immobilisations

**Capitaliser une immobilisation**, c'est comptabiliser une dépense comme un **actif** (immobilisation) au bilan, plutôt que comme une **charge** dans le compte de résultat.

Cela signifie que la dépense est considérée comme ayant une valeur durable, qui apportera des bénéfices économiques sur plusieurs exercices. On l'amortira donc sur plusieurs années (passer une portion en charge annuellement).

## Principe de capitaliser les immobilisations

Les immobilisations corporelles représentent une part importante des ressources de la municipalité et nécessitent des **dépenses élevées**.

Il est donc essentiel de disposer d'informations claires, complètes et cohérentes à leur sujet pour bien planifier, gérer et entretenir le patrimoine municipal..

## D'où ça provient et pourquoi?

#### Luca Bartolomes Pacioli (Luca di Borgo):

Né en Toscane, en 1447, est un vulgarisateur des mathématiques, mathématicien, enseignant, économiste et fondateur de la comptabilité.

Il est considéré comme le père du principe connu sous le nom de la « comptabilité en partie double » (débit=crédit).

2 ouvrages importants publiés de Pacioli:

- Summa de arithmetica geometria proportioni et propotionalita (méthode vénitienne de tenue des comptes)
- De divina proportione (auquel participe certains collègues et membres de l'Académie de Milan, dont « les très perspicaces architectes et inventeurs assidus de choses nouvelles », qui compte parmi leurs rangs son ami Léonard de Vinci)

# D'où ça provient et pourquoi?

Dès le 15<sup>e</sup> siècle avec Luca Pacioli, les bases de la comptabilité en partie double posent les règles de la distinction entre charges et investissements

Ce principe a été codifié par des cadres normatifs : PCGR

Pour le secteur municipal: DEPUIS 2009

Pour mieux mesurer le stock de capital public

Pour rendre visible la valeur des infrastructures (routes, casernes, système d'égout, etc.)

# D'où ça provient et pourquoi?

#### Objectifs d'une politique de capitalisation:

Représenter fidèlement le patrimoine de la municipalité, de la MRC ou d'une régie

Lisser les charges dans le temps

Rendre visible l'effort d'investissement

Faciliter le financement par emprunt (les actifs comparés aux passifs)

# Les normes comptables et autres

Faire une politique de capitalisation c'est important, mais elle doit être cohérente avec les normes et référentiels en vigueur!

#### ✓ Clause modèle à insérer:

« Cette politique a pour principal objectif de servir de guide d'application. Elle ne prétend nullement se substituer au Manuel de comptabilité pour le secteur public publié par CPA Canada, ni au Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui constituent les référentiels comptables en vigueur à [nom de l'organisme]. Ce guide ne remplace donc pas ces Manuels, lesquels demeurent les sources officielles des normes applicables. En cas de divergence entre la présente politique et les Manuels, ces derniers prévalent. »

# Les normes comptables et autres

#### **NORMES COMPTABLES SECTEUR PUBLIC – CPA CANADA**

Les normes qui concernent la capitalisation des immobilisations aux actifs:

- SP 3150 Immobilisations corporelles (possibles changements à venir études en cours)
- SP 3160 Partenariats public-privé (non-présentée)
- SP 3280 Obligations liées à la mise hors service des immobilisations
- Série SP 42XX (normes comptables s'appliquant uniquement aux OSBL du secteur public) (non-présentée)
- NOSP-2 Immobilisations corporelles louées
- NOSP-8 Éléments incorporels achetés (possibles changements à venir études en cours)

# Les normes comptables et autres

#### **AUTRES RÉFÉRENTIELS**

- Référentiel MAMH: Google 
   « MPIFM »
- La politique de capitalisation de votre municipalité, MRC, régie

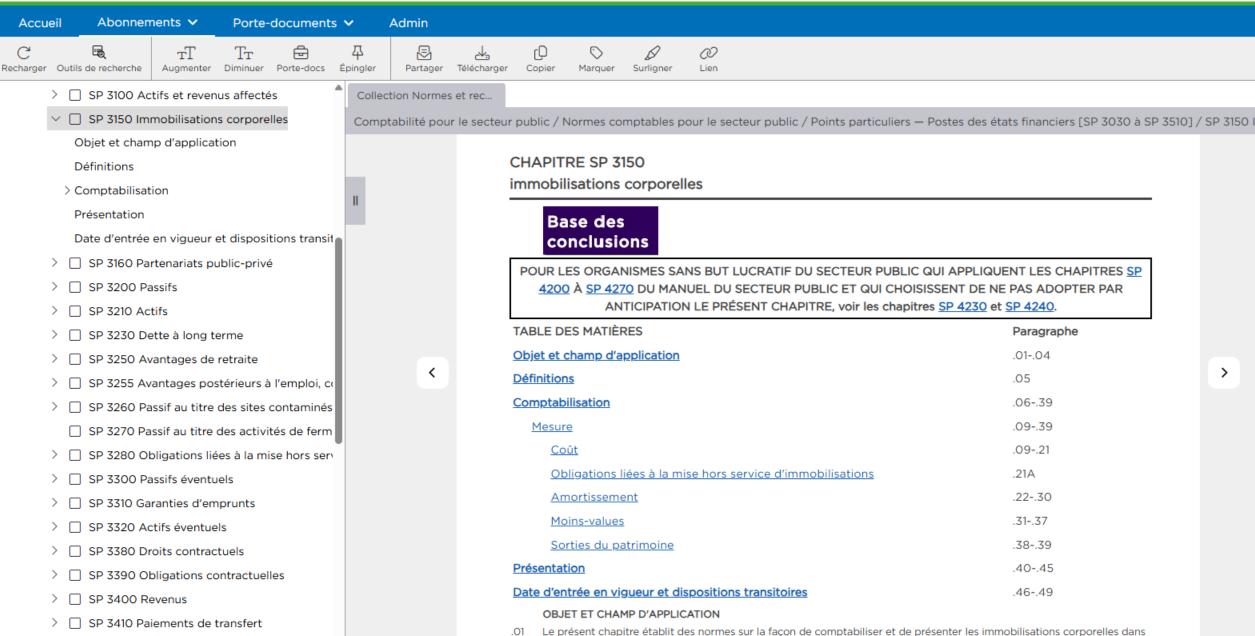
> 🗌 Énoncés de pratiques recommandées du secteur pub

□ Le rannort de destion

knotia.ca

	Critères de recherc
Accueil Abonnements V Porte-documents	✓ Admin
C TT TT GERECHARGE Outils de recherche Augmenter Diminuer Porte-docs	平 日 中artager Télécharger Copier Marquer Surligner Lien
∨ □ Collection Normes et recommandations de CPA Canad	Collection Normes et rec
Copyright	Collection Normes et recommandations de CPA Canada - membres seulement
✓ □ Comptabilité	Dernières mises à jour — 1 mai 2025
> Préface du Manuel de CPA Canada - Comptabilité	Mise à jour de la collection Normes et recommandations de CPA Canada - Mai 2025
> Partie I - Normes IFRS* de comptabilité	La collection Normes et recommandations de CPA Canada a été mise à jour pour refléter les modifications ci-dessous, apportées en mai 202
> Partie II - Normes comptables pour les entreprises	Manuel de CPA Canada - Certification
> Partie III - Normes comptables pour les organisme	
> Partie IV - Normes comptables pour les régimes d	La mise à jour du Manuel intègre les textes suivants :
> Bases des conclusions	Modifications apportées à la <i>Préface</i>
>	Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Sommaire des modifications n° 45.
>   Cadre de communication des mesures de la perfo	Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public
>	
>	La mise à jour du Manuel intègre les textes suivants :
> Certification	<ul> <li>Modification du chapitre SP 3150, IMMOBILISATIONS CORPORELLES</li> <li>Conservation du chapitre SP 4230, IMMOBILISATIONS DÉTENUES PAR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF, et du chapitre SP 424</li> </ul>
> Comptabilité pour le secteur public	DÉTENUES PAR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF, jusqu'à l'adoption du chapitre SP 3150 pour les exercices ouverts à compter
> Durabilité Comptabilité pour le secteur public	Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Sommaire des modifications n° 61 et la page Dates d'entrée en vigueur - Normes e secteur public.
>	
>	Des questions ou commentaires? N'hésitez pas à <u>nous écrire!</u>

knotia.ca



# Les normes comptables

**SP 3150** 

Immobilisations corporelles

**SP 3280** 

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

NOSP-2

Immobilisations corporelles louées

NOSP-8

Éléments incorporels achetés

# Les normes comptables

**SP 3150** 

Immobilisations corporelles

**SP 3280** 

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

NOSP-2

Immobilisations corporelles louées

NOSP-8

Éléments incorporels achetés

#### **DÉFINITION IMMOBILISATIONS CORPORELLES:**

3150.05 Actifs non financiers ayant une existence matérielle:

- ✓ qui sont destinés à être utilisés pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- ✓ qui ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur;
- ✓ dont la durée économique s'étend au-delà d'un exercice;
- ✓ qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- ✓ qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

✓ Doit avoir tous les critères!

#### **DÉFINITION DU COÛT:**

SP3150.05 Montant brut de la contrepartie donnée pour acquérir, construire, développer ou mettre en valeur, ou améliorer une immobilisation corporelle. Le coût englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur, ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris les frais engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue.

### **DÉFINITION DU COÛT:**

SP3150.10 Le coût d'une immobilisation corporelle comprend le prix d'achat de l'immobilisation et les autres frais d'acquisition tels que les frais d'installation, les frais de conception et les honoraires des ingénieurs, les frais juridiques, les frais d'arpentage, les frais d'assainissement et d'aménagement du terrain, les frais de transport, les frais d'assurance transport et les droits de douane. Le coût d'une immobilisation construite comprend normalement les coûts directs de construction, de développement ou de mise en valeur (comme le coût des matières et de la main-d'œuvre), et les coûts indirects spécifiquement imputables à l'activité de construction, de développement ou de mise en valeur. Les activités nécessaires pour préparer une immobilisation corporelle aux fins de son utilisation prévue ne se limitent pas aux travaux de construction de l'immobilisation. Elles comprennent le travail technique et administratif effectué avant le début et au cours de la construction.

#### **DÉFINITION DU COÛT:**

SP3150.10B Lorsque des indicateurs suggèrent qu'une immobilisation corporelle est acquise pour un montant considérablement inférieur à sa juste valeur, elle est alors comptabilisée à la juste valeur, et la différence entre la contrepartie donnée pour acquérir l'immobilisation corporelle et la juste valeur est présentée à titre d'apport.

Dans le cas d'un transfert d'un promoteur d'infrastructures de rues, aqueduc, égout, parc, etc., idéalement lui demander l'estimé des coûts ou les valeurs d'expertise et comptabiliser dans chacun des GL concernés (23-XXXXX-XXX)...et non pas à 1\$

### **DÉFINITION DU COÛT:**

SP3150.11 On détermine le coût de chaque immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un achat global (par exemple l'acquisition d'un bâtiment et d'un terrain pour un montant global) en ventilant le prix d'acquisition total entre toutes les immobilisations corporelles acquises, selon leur juste valeur relative au moment de l'acquisition.

Dans le cas d'un achat terrain + bâtiment, on doit affecter 2 postes GL 23-XXXXX-XXX lors de la comptabilisation.

Même chose pour les infras provenant d'un promoteur: la fondation de la rue, le revêtement en asphalte, les conduites d'aqueduc et d'égout doivent être ventilés.

### **DÉFINITION DU COÛT:**

SP3150.13 Lorsque, au moment de son acquisition, une partie d'une immobilisation corporelle n'est pas destinée à être utilisée, le coût de cette partie ainsi que les frais de sortie, le cas échéant, défalcation faite de tout produit estimatif, sont imputés à la partie qui est destinée à être utilisée.

Par exemple, le coût d'un terrain acquis sur lequel se trouve un bâtiment devant être démoli comprend le coût du bien acquis et les frais de démolition du bâtiment.

#### **DÉFINITION DU COÛT:**

SP3150.15 Le coût des immobilisations corporelles dont l'acquisition, la construction, le développement ou la mise en valeur sont échelonnés dans le temps comprend les frais financiers directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur, par exemple les intérêts débiteurs lorsque l'entité du secteur public a pour politique de capitaliser ces intérêts.



Mais attention, certaines subventions comme la TECQ considèrent que ce sont des dépenses non-admissibles, il faut donc trouver une source de revenus distincte.

C'est un choix de méthode comptable. Quand le choix est fait, il doit être appliqué à tous les projets.

### **DÉFINITION DU COÛT:**

• SP3150.16 Les frais financiers engagés pendant qu'un **terrain acquis** à des fins de construction est détenu **sans qu'on y effectue de travaux de construction**, de développement ou de mise en valeur **ne peuvent être capitalisés.** 

• SP3150.17 La capitalisation des frais financiers cesse lorsqu'on n'effectue plus de travaux de construction, de développement ou de mise en valeur ou lorsque l'immobilisation corporelle se trouve en état d'utilisation pour la production de biens ou la prestation de services. Une immobilisation corporelle est normalement en état d'utilisation productive lorsque l'acquisition, la construction, le développement ou la mise en valeur est quasi terminé.

### **DÉFINITION DU COÛT:**

• SP3150.20 [...] les dépenses engagées pour **élargir des routes** ou augmenter le nombre de voies d'un réseau routier accroissent le potentiel de service du réseau et constituent clairement des **améliorations**. Par contre, les **dépenses engagées pour maintenir le potentiel de service** escompté à l'origine ou la **durée de vie utile** d'une route s'apparentent davantage à des **dépenses d'entretien**.

Il est donc clair que le resurfaçage de courtes sections ne serait pas capitalisable. Par contre, un resurfaçage complet qui augmente la durée de vie utile **initiale** serait capitalisable...mais il faudrait disposer d'une partie du coût initial (asphalte) s'il est enlevé. Le coût doit être < ou = à la juste valeur du bien.

**Trucs:** lors la comptabilisation initiale, séparer les éléments qui ont des durées de vie utile distincte:

- infrastructures sous-terraines ou fonds de rue
- Enrobé bitumineux

### **DÉFINITION DU COÛT:**

#### ✓ Clause modèle à insérer:

Le coût d'un immeuble ou d'une infrastructure, lorsque construit, comprend tous les coûts que (l'organisme) doit engager relativement à la construction de cet immeuble ou de cette infrastructure jusqu'à son utilisation. Ces coûts comprennent les coûts directs (matériaux, maind'œuvre (rémunération et charges sociales), honoraires professionnels, permis de construction, etc.), les frais généraux directs et indirects rattachés à l'activité de construction et les **frais de financement pour la période de la construction**. À titre d'exemple, la partie du salaire (et cotisations employeur) d'un gestionnaire affecté exclusivement à un projet peut être inclus dans le coût de cette immobilisation.

..

### **DÉFINITION DU COÛT:**

✓ Clause modèle à insérer:

. . .

Les frais encourus pour des diagnostics, des plans de gestion des actifs ou des études préliminaires dont la réalisation d'un projet est incertaine ou lointaine *ne sont pas capitalisables*.

#### **DÉFINITION DU COÛT:**

Si des éléments sont subventionnables (comme Financement Québec), mais non capitalisables, deviennent peut-être difficiles à suivre si on respecte les normes comptables à la lettre. Si ce sont des dépenses **non significatives**, suggestion de les capitaliser à même le projet capitalisable.

Mais attention, le seuil de signification lors de l'audit d'une subvention n'est pas le même que celui de l'audit du rapport financier!

#### **AMORTISSEMENT:**

• SP3150.22 Le coût d'une immobilisation corporelle dont la durée de vie est limitée, défalcation faite de sa valeur résiduelle, doit être amorti sur sa durée de vie utile d'une manière logique et systématique appropriée à la nature de l'immobilisation et à son utilisation par l'entité du secteur public.

#### Coût – valeur résiduelle

• SP3150.24 Les terrains ont normalement une durée de vie illimitée et ne sont pas amortis.

#### **AMORTISSEMENT:**

- SP3150.25 [...] L'amortissement **linéaire** se traduit par l'imputation d'une charge constante qui reflète l'amoindrissement du potentiel de service en fonction du temps. L'amortissement **variable** reflète l'amoindrissement du potentiel de service en fonction de l'utilisation. D'autres méthodes peuvent convenir dans certaines situations.
- SP3150.29 La méthode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée de vie utile de la fraction non amortie d'une immobilisation corporelle doivent être **révisées périodiquement** et modifiées lorsque l'opportunité d'un changement peut être clairement établie.

#### **MOINS-VALUE:**

- SP3150.31 Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur
- SP3150.32 Les moins-values passent aux charges de l'état des résultats
- SP3150.33 Aucune reprise de valeur permise

#### **AMORTISSEMENT OU MOINS-VALUE:**

- SP3150.30 Parmi les faits importants qui peuvent indiquer la **nécessité de modifier la méthode d'amortissement** ou l'estimation de la durée de vie utile restante d'une immobilisation corporelle, on trouve les suivants:
- SP3150.34 [...] Parmi les conditions qui peuvent indiquer que les avantages économiques futurs rattachés à une immobilisation corporelle ont **diminué** et que la **constatation d'une moins-value** est appropriée, on trouve les suivantes :

Changement degré d'utilisation

Changement mode d'utilisation

Mise hors service ou remisage

Dommage ou bris

Progrès techno importants Changement dans la demande à l'égard des services concernés par cette immobilisation

Modification Loi ou de l'environnement ayant une incidence sur la durée d'utilisation de l'immo

69

#### **SORTIE DU PATRIMOINE (DISPOSITION):**

• SP3150.38 La différence entre le produit net réalisé sur la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine et la valeur comptable nette de l'immobilisation doit être comptabilisée à titre de revenu ou de charge dans l'état des résultats.

Gain (perte) = Prix de vente – valeur comptable

Valeur comptable = Coût – amortissement cumulé

#### **PRÉSENTATION:**

• SP3150.40 Les états financiers doivent fournir les informations suivantes, par grandes catégories d'immobilisations corporelles et au total

Coût début et fin de l'exercice

Entrées (ajouts)

Sorties (dispositions)

Réductions valeur

Amortissement

Amortissement cumulé début et fin de l'exercice

Valeur comptable nette début et fin

NOTES COMPLE	MENTAIRES	AUX ETATS FINANCIERS	;
EXERCICE T	ERMINÉLE	34 DÉCEMBRE 2023	

Ameublement et équipement de bureau

VALEUR COMPTABLE NETTE

Autres

Machinerie, outillage et équipement divers

15.	Immobilisati	ons	cor	porell	es

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin	S11 du rapport fii
COÛT						Note 15
Infrastructures						
Eau potable	102					
Eaux usées	103	3 113 738	4 379		3 118 117	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts,						
tunnels et viaducs	104	3 739 256			3 739 256	
Autres						
<ul> <li>Autres</li> </ul>	105.1	322 996	1 491		324 487	
Réseau d'électricité	120					
Bâtiments	Α	MORTISSEMENT (	CUMULE			
Améliorations locatives	In	Infrastructures				
Véhicules		Eau potable		117		
Ameublement et équipement de bureau		Eaux usées		118	1 147 561	79 748
Machinerie, outillage et équipement divers					1 141 301	13140
Terrains		Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts,			000000000	0200000
Autres		tunnels et viaducs		119	1 951 657	169 083
Immobilisations en cours		Autres				
		<ul> <li>Autres</li> </ul>		120.1	114 444	21 394
	R	éseau d'électricité		121		
	В	âtiments		122	484 665	32 316
	A	méliorations locativ	es	123		
	V	éhicules		124	414 464	84 872

125

126

127

128

129

175 673

307 672

4 596 136

6 190 579

16 601

21 935

425 949

## financier

1 227 309

2 120 740

135 838

516 981

499 336

192 274

329 607

5 022 085

5 882 614

#### **PRÉSENTATION:**

• SP3150.42 Les états financiers doivent aussi fournir les **informations** suivantes sur les immobilisations corporelles:

Méthode d'amortissement (linéaire, variable) Taux d'amortissement pour chaque catégorie Valeur comptable nette des immos non amorties et raison

Nature et montant des immos reçues en apport

Nature et montant des immos en valeur symbolique

Nature des œuvres d'art et collections

Montant des intérêts capitalisés durant l'exercice

# S11 du rapport financier Note 2 E)Actifs non financiers

#### E) Actifs non financiers

#### **Immobilisations**

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties sen fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes :

Infrastructures 5 à 40 ans
Bâtiments 10 à 40 ans
Véhicules 5 à 20 ans
Ameublement et équipement de bureau 3 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement divers 10 ans

Les oeuvres d'art ne sont pas constatés à titre d'immobilisations dans les états financiers, mais sont passés en charge au cours de l'exercice.

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment de leur mise en service.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la municipalité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état consolidé des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

#### **Coût d'un projet:**

Liste non exhaustive de coûts pouvant être capitalisés pour un projet de construction:

- Travaux de réalisation;
- Frais d'installation
- Frais de démantèlement et de démolition et/ou d'abattage d'arbres;
- Frais de transport et/ou droits de douane;
- Frais de change de devise étrangère;
- Coût des permis;
- Frais d'arpentage;
- Honoraires professionnels, tels avocats, notaires et ingénieurs;
- Main-d'œuvre interne lorsque spécifiquement attribuable au projet (salaires et charges sociales);
- Frais d'utilisation ou location de biens servant directement à l'exécution des travaux (toilettes chimiques chantier, etc.);

#### **Coût d'un projet:**

Liste non exhaustive de coûts pouvant être capitalisés pour un projet de construction (suite):

- Frais de surveillance et d'inspection;
- Frais de chargé de projet (incluant le salaire et cotisations employeur du chargé du projet) <u>lorsque</u> <u>directement attribuable à l'immobilisation</u>;
- Préparation des plans et devis <u>lorsque directement attribuable à l'immobilisation</u>;
- Primes d'assurances versées durant la construction;
- Frais financiers jusqu'à la mise en service de l'immobilisation;
- Préparation d'appels d'offres;
- Frais de gestion du contrat ou du projet;
- Support administratif au chargé de projet;
- Réunion reliée à l'exécution du projet;

#### **Coût d'un projet:**

Liste non exhaustive de coûts pouvant être capitalisés pour un projet de construction (suite):

- Support aux fournisseurs pour l'interprétation de normes et standard de l'organisme;
- Validation des alternatives proposées par les fournisseurs;
- Manutention et nettoyage relié au projet;
- Gestion de la documentation;
- Validation de la conformité de l'immobilisation;
- Frais d'assainissement et d'aménagement du terrain (ensemencement gazon, arbres, etc.);
- Formation du ou des formateurs de l'organisme par le fournisseur;
- Frais estimés de mise hors service de l'immobilisation;
- Interface avec les différentes instances touchées par le projet (Hydro Québec, Gaz Métro, etc.).

#### **Coût d'un projet:**

Certains autres frais peuvent également être compris dans le coût d'une immobilisation lorsqu'ils sont engagés dans le cadre d'un projet dont la réalisation est assurée. Voici quelques exemples :

- Frais de conception et études;
- Recherches techniques reliées au projet;
- Frais d'élaboration de la solution;
- Frais d'analyse de la valeur.

# Les normes comptables

**SP 3150** 

Immobilisations corporelles

**SP 3280** 

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

NOSP-2

Immobilisations corporelles louées

NOSP-8

Éléments incorporels achetés

## NOSP-2 Immobilisations corporelles louées

#### **DÉFINITION IMMOBILISATION CORPORELLE LOUÉE:**

NOSP-2.3 Actifs non financiers ayant une existence matérielle:

- ✓ qui sont destinés à être utilisés pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration;
- ✓ dont la durée économique s'étend au-delà d'un exercice;
- ✓ qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- √ détenu par l'organisme en vertu d'un contrat de location (ou bail);
- ✓ dont la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents du bien sont transférés à l'organisme, mais pas le droit de propriété.
  - Doit avoir tous les critères!
  - ✓ Actif ET PASSIF à inscrire

### **AVANTAGES ET RISQUES INHÉRENTS:**

NOSP-2.5 : on peut considérer que les avantages et les risques inhérents à la propriété lui sont transférés lorsque, à la date d'entrée en vigueur du bail, au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

- ✓ assurance raisonnable que l'organisme aura la propriété du bien à la fin du bail (option d'achat à prix de faveur);
- ✓ durée du bail = plus de 75% de la durée de vie utile du bien;
- ✓ la totalité des **montants** payés représentent **plus de 90**% de la juste valeur du bien loué (exclure les accessoires ou les frais d'entretien payés).

✓ AU MOINS UN des critères!

### **AVANTAGES ET RISQUES INHÉRENTS:**

NOSP-2.9 : Il est nécessaire de tenir compte de **toutes les restrictions** ainsi que de **toutes les conditions** ou ententes **implicites** relatives à l'utilisation du bien afin de déterminer si la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien sont transférés au gouvernement. En outre, pour peser tous les éléments d'information, y compris le dossier de justification du projet, il est souvent utile de **prendre en considération la position des parties à l'opération**, y compris leurs **attentes apparentes** ainsi que les raisons qui les incitent à s'entendre sur une forme qui ne reflète peut-être pas la substance de l'opération.

### **AVANTAGES ET RISQUES INHÉRENTS:**

NOSP-2.10: Exemples d'immobilisations corporelles:

- ✓ <u>Propriété du bien</u>: Bien loué et utilisé pour la prestation d'un **service essentiel** ou de nature très spécialisée (routes, égout, aqueduc, etc.);
- ✓ <u>Financement</u>: l'organisme apporte une **aide financière significative** pour financer le coût ou la construction du bien qu'il louera (fournit un terrain sur lequel le bien loué sera situé, cautionne l'emprunt sur le bâtiment qu'il loue, etc.);
- ✓ Contrôle du bien: l'organisme restreint l'accès au bien qu'il loue;

Aller lire la norme pour plus d'exemples

### **COMPTABILISATION:**

NOSP-2.11 [...] comptabiliser les biens loués qui répondent à la définition d'une immobilisation corporelle louée en constatant une immobilisation corporelle et un passif financier.

NOSP-2.13 [...] comptabiliser les immobilisations corporelles louées conformément au chapitre **SP 3150** IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOSP-2.14 Le montant de l'actif ET le montant du passif découlant du bail, comptabilisés au début de la durée du bail, correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite de la partie de ces paiements qui a trait aux frais accessoires

### **COMPTABILISATION:**

NOSP-2.17 [...] pour déterminer la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, le gouvernement utilise comme taux d'actualisation le moindre des deux taux que constituent son taux d'intérêt marginal et le taux d'intérêt implicite du bail, s'il lui est possible de déterminer ce dernier. Nonobstant ce qui précède, la valeur comptabilisée au titre de l'actif ne doit pas dépasser la juste valeur du bien loué.

Souvent non-significatif....mais doit être calculé et documenté

NOSP-2.22 Les loyers conditionnels doivent être portés dans les charges à mesure qu'ils sont engagés

#### **AMORTISSEMENT:**

NOSP-2.19 Les immobilisations corporelles louées sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue, selon une formule compatible avec la politique d'amortissement appliquée par le gouvernement à l'égard des autres immobilisations corporelles de même nature. Si le bail comporte des dispositions d'accession à la propriété ou contient une option d'achat à prix de faveur, la période d'amortissement est la durée économique du bien loué. Sinon, le bien est amorti sur la durée du bail.

 Pourrait donc être amorti sur une durée plus longue que la durée du bail.

#### **AMORTISSEMENT:**

NOSP-2.20 Les paiements faits au titre de la location sont répartis entre 1)les remboursements du passif, 2)les intérêts débiteurs et 3)tous frais accessoires connexes.

NOSP-2.21 [...] La **charge d'intérêts** est déterminée au moyen du **taux d'actualisation utilisé** pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location [...]

### PRÉSENTATION DE L'ACTIF:

✓ La norme n'est pas aussi exhaustive, mais faire comme SP3150.40 pour PERFORM

NOSP-2.24 Les informations qui suivent doivent être fournies à l'égard des immobilisations corporelles louées de l'organisme:

Coût début et fin de l'exercice

Entrées (ajouts)

Sorties (dispositions)

Réductions valeur

Amortissement

Amortissement cumulé début et fin de l'exercice

Valeur comptable nette début et fin

### PRÉSENTATION DU PASSIF:

NOSP-2.24 Les informations qui suivent doivent être fournies à l'égard des immobilisations corporelles louées de l'organisme:

Présenté séparément des autres passifs

Taux d'intérêt

Date d'échéance

Obligations contractuelles futures

Option d'achat

Conditions de renouvellement

Passifs éventuels

Obligations à demeurer lié au bail

### S11 du rapport financier Note 12

	Taux d'intérêt		Échéance				
	de	à	de	à		2023	2022
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,50	5,50	2024	2033	62	1 003 749 658	926 782 559
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises			2029	2030	66	7 620 193	7 713 976
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de							
location-acquisition	2,50	6,92	2024	2037	68	10 839 987	11 616 975
Autres					69		
					70	1 022 209 838	946 113 510
Frais reportés liés à la dette à long terme					71 (	6 332 374)(	5 888 649
					72	1 015 877 464	940 224 861

### PRÉSENTATION AMORTISSEMENT ET INTÉRÊTS:

#### NOSP-2.24

- c) Le montant de l'amortissement des immobilisations corporelles louées pris en compte dans la détermination des résultats des activités du gouvernement doit être présenté soit séparément, soit dans le montant global d'amortissement des immobilisations corporelles. Les méthodes et les taux d'amortissement utilisés doivent également être mentionnés.
- d) La charge d'intérêts ayant trait aux passifs découlant des baux doit être présentée soit séparément, soit dans les intérêts sur la dette à long terme

### PRÉSENTATION DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIFS ÉVENTUELS:

NOSP-2.27 Les informations sur les obligations contractuelles et les passifs éventuels relatifs aux immobilisations corporelles louées du gouvernement comprennent :

Nature et méthode de détermination des loyers conditionnels

Montant des loyers conditionnels

Option de renouvellement, d'achat ou clause d'indexation

Paiements minimums futurs exigibles, total et pour chacun des 5 exercices à venir. Les montants inclus dans les paiements minimums à l'égard des frais accessoires et des intérêts théoriques doivent être <u>indiqués</u> séparément, en déduction du chiffre total. Le montant net qui en résulte est le solde impayé au titre du passif;

Souvent non-significatif

### S11 du rapport financier Note 19

#### 19. Obligations contractuelles

La Ville est engagée par divers contrats, notamment de location de locaux, de fournitures de biens, de services d'entretien des réseaux et équipements et d'organisation d'activités récréatives. Le montant total des engagements est de 42 568 674 \$ jusqu'en 2033 et les versements pour les cinq prochaines années sont :

2024 = 20 714 342 \$

2025 = 11 719 004 \$

2026 = 6316872\$

2027 = 1290 141 \$

2028 = 1267286\$

Ces engagements incluent une entente survenue entre la Ville de Brossard et la société Canaxor Immobilier inc. concernant un contrat de location de glace et de terrains sportifs dans un centre sportif. La Ville s'est engagée à verser à ce sujet une somme annuelle de 1 259 407 \$ plus taxes sur une période de 25 ans échéant en 2033.

Ce même contrat prévoit aussi l'acquisition par la Ville du Centre sportif après une période de 25 ans. Cette partie du contrat est traitée comme un contrat de location-acquisition aux fins comptables. La Ville verse une somme annuelle de 1 293 129 \$ plus taxes pour l'acquisition et celle-ci est présentée dans la dette à long terme.

# Les normes comptables

**SP 3150** 

Immobilisations corporelles

**SP 3280** 

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

NOSP-2

Immobilisations corporelles louées

NOSP-8

Éléments incorporels achetés

Entrée en vigueur: exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, donc applicable dans le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

La mise hors service d'une immobilisation corporelle est l'action de retirer cette immobilisation du service de façon permanente. Les travaux/activités faisant partie du coût à comptabiliser doivent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et/ou de l'utilisation normale des immobilisations corporelles

Tous les critères suivants doivent être remplis pour comptabiliser un passif lié aux OMHS:

Obligation juridique: peut découler de dispositions légales ou règlementaires, d'une entente, d'un contrat, d'une promesse;

Opération ou événement à l'origine du passif est survenu;

Abandon d'avantages économiques futurs;

Possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause

Inventaire des OMHS

Évaluation (arbre décisionnel)

Estimations et documentation

Comptabilisation

Exemples d'éléments pouvant s'appliquer à la norme (sans s'y limiter):

Réservoirs d'essence ou de diesel ou toute autre matière dangereuse enfouie

Site de dépôt à neige

Site d'enfouissement (ordures) ou incinérateurs

**Puits** 

Équipements de chargement électrique des véhicules

Bassins de rétention

Sites de recyclage ou d'entreposage de matières vers un écocentre (ex.: batteries, huiles, etc.)

Amiante dans un bâtiment (très probable si construit entre 1940 et 1970) Plomb dans la peinture de bâtiments (intérieur ou extérieur) (très probable si peinture avant 1960, probable si peinture avant 1980, possible jusqu'à 1990...il faut penser à la première couche de peinture, souvent repeint par-dessus)

Remise en état des lieux d'un local loué (améliorations locatives)

Exemples d'éléments **excluent** de la norme (sans s'y limiter):

Contamination résultant d'un usage inapproprié ou d'un événement imprévu (SP3260)

Entretien ou remplacement courant (stock comme les batteries

Préparation d'une immobilisation corporelle en vue d'une autre utilisation

Vente ou sortie



Facteurs influant sur l'évaluation des OMHS et qui devront être documentés:

Coût des travaux à réaliser

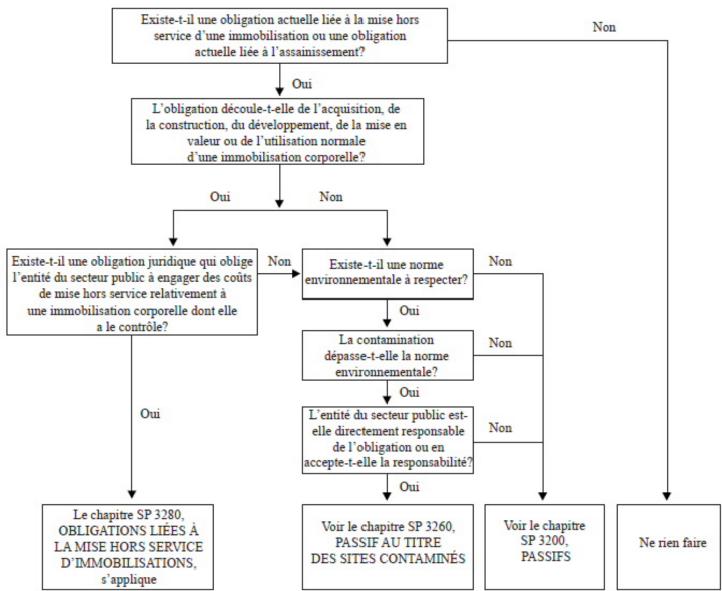
Temps (moment où les travaux d'OMHS devront être réalisés)

Taux d'inflation

Taux d'actualisation

✓ Ces facteurs devront être réévalués annuellement!

Mais la comptabilisation des ajustements peut être évitée si non-significatifs



#### **COMPTABILISATION INITIALE:**

- Acquisition d'immo (aux activités d'investissement) en contrepartie d'un passif au titre des OMHS
- Cette acquisition est financée soit par (au crédit):
  - une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté OU
  - une affectation des activités de fonctionnement aux activités d'investissement
  - > Ne peut HABITUELLEMENT pas être financé par règlement d'emprunt (sauf si activités d'investissement)
  - Pour en étaler l'effet fiscal, possible d'utiliser les DCTP (Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir), 2 options pour le renversement des DCTP ensuite:
    - 1. renfloué (amorti) sur la durée de vie utile restante de l'immo et donc prévu dans le budget à partir de 2024
    - renversé lors du financement des travaux (subvention ou règlement d'emprunt)...mais il faut être assuré de recevoir ce financement
- Constatation des charges d'amortissement de l'immo et de désactualisation du passif dès l'exercice 2023

Suite page suivante...

#### **COMPTABILISATION INITIALE (SUITE):**

- Capitaliser l'immobilisation corporelle en contrepartie de l'investissement net (INIAA). Exceptions:
  - Si la nouvelle valeur de l'immo excède sa juste valeur, il faudra comptabiliser une perte de valeur en charge
  - Si l'immo ne fait plus l'objet d'un usage productif, passer la charge du passif directement dans les activités de fonctionnement
- Comptabilisation du revenu nécessaire pour pourvoir à la charge de désactualisation si DCTP (MRC, régie, municipalités -> si affectation à prévoir pour financer la charge)
- Si recouvrement d'un tiers (par exemple vente d'un réservoir), doit être traité comme un actif éventuel (SP3210), ne doit pas diminuer le passif
- Choix de l'organisme: utiliser le DCTP ? Prend une résolution!

### **COMPTABILISATION ANNÉES SUIVANTES:**

- Réévaluation du passif lié aux OMHS et comptabilisation de l'ajustement s'il est significatif
  - Pour en étaler l'effet fiscal, possible d'utiliser les DCTP (Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir), 2 options pour le renversement:
    - 1. prévoir renflouement, donc dans le prochain **budget**
    - renversé lors du financement des travaux (subvention ou règlement d'emprunt )...mais il faut être assuré de recevoir ce financement
- Constatation annuelle des charges d'amortissement de l'immo, de désactualisation du passif et des DCTP
- Comptabilisation du revenu nécessaire pour pourvoir à la charge de désactualisation et à l'amortissement des
   DCTP

### **RAPPORT D'AUDIT AVEC RÉSERVE:**

Plusieurs organismes du secteur public dont leurs exercices se sont fermés en 2023 et 2024 ont subi des réserves malgré la documentation de leurs OMHS:

- Organismes dans le domaine de la santé (ont des OMHS entre autres pour les appareils radioactifs)
- Organismes secteur scolaire: exercices terminés le 30 juin 2023
- Municipalités, MRC, régies

Il semble que les auditeurs ont des incertitudes dû à l'utilisation de plusieurs facteurs incontrôlables et ce, malgré la documentation par des professionnels:

- Utilisation du jugement professionnel
- Nombreuses hypothèses: superficie estimée, temps, taux utilisés, estimation des coûts

A-Facteurs influant sur l'évaluation des OMHS et qui devront être réévalués annuellement:

Coût des travaux à réaliser Temps (moment où les travaux d'OMHS devront être réalisés)

Taux d'inflation

Taux d'actualisation

Nouvelles fiches à produire?

B- Comptabilisation des charges annuelles: désactualisation du passif et amortissements DCTP et de l'immo

La comptabilisation des ajustements ou de la désactualisation du passif peut être évitée si non-significatifs

#### PRINCIPAUX INTERVENANTS ET RÔLES:

Directeur ou Chef Finances et trésorier-adjoint Responsable du dossier

Conseiller ou analyste à la comptabilité

Planification, documentation, recherche, coordination avec intervenants, comptabilisation

#### Chef Environnement ou délégué à l'externe

Aide à la documentation, estimation des coûts et de la durée d'utilisation de la majorité des éléments liés à l'environnement et hygiène du milieu

#### Directeur des travaux publics ou des grands projets

Attitrer des membres de son équipe pour veiller à la révision de la documentation, estimation des coûts et de la durée d'utilisation des éléments liés aux améliorations locatives et aux équipements

### **INTERVENANTS SECONDAIRES ET RÔLES:**

Intervenants (Fonction)	Rôles		
Conseil municipal	Livrable et octroi mandat probable à certains experts		
Auditeur indépendant	Révision, accompagnement et concertation		
Vérificateur général (grosses villes) (le cas échéant)	Révision, accompagnement et concertation		
Firmes de décontamination, comptabilité (secteur environnement), évaluateurs et autres experts externes	Estimation des coûts, accompagnement, révision		
Directeur finance de la Ville ou MRC qui consolide (le cas échéant)	Révision, accompagnement et concertation		
Chef finances, normalisation, comptabilité ou trésorier des autres municipalités, régies ou MRC	Accompagnement, échanges d'informations, formations		

**VOIR LES MODÈLES (DOCUMENTS JOINTS À LA PRÉSENTATION):** 

- Fiche SP3280-OMHS
- Document Excel « Modèle et illustration du SP3280 et utilisation DCTP » pour:
  - des modèles d'écritures reliées à l'utilisation et à l'amortissement des DCTP
  - une illustration sur l'impact budgétaire d'une OMHS avec et sans l'utilisation des DCTP

# Les normes comptables

**SP 3150** 

Immobilisations corporelles

**SP 3280** 

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

NOSP-2

Immobilisations corporelles louées

NOSP-8

Éléments incorporels achetés

Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le CCSP (Conseil sur la comptabilité dans le secteur public) élabore actuellement une norme comptable canadienne pour le secteur public sur les immobilisations incorporelles, qui remplacera la NOSP-8. Cette nouvelle norme traitera des éléments incorporels achetés, des éléments incorporels créés et des actifs logiciels qui ne font pas partie intégrante du matériel, comblant ainsi une lacune actuelle dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Dans le cadre de ce projet, le CCSP élaborera aussi des indications pour le secteur public canadien en ce qui a trait aux accords d'infonuagique.



#### ✓ Clause modèle à insérer:

### \*Mise en garde\*

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a entamé des discussions portant sur la comptabilisation des logiciels associés à l'infonuagique dans le cadre de son *groupe de discussion* sur la comptabilité dans le secteur public. Depuis les dernières années, la *façon dont les entités acquièrent et hébergent des logiciels a beaucoup changé*. La comptabilisation et la compréhension de l'infonuagique et de ses variantes sont un *problème nouveau* et important pour les normalisateurs comptables et il n'y a donc pas de règles claires pour la comptabilisation. Les spécifications ci-dessous peuvent donc devenir rapidement désuètes et doivent être validées selon les dernières normes comptables.

NOSP-8.1 Les éléments incorporels achetés sont des ressources économiques non monétaires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises dans le cadre d'une opération avec contrepartie conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

NOSP-8.2 Les éléments incorporels acquis dans le cadre d'un paiement de transfert, d'un apport ou d'une opération interentités ne constituent pas des éléments incorporels achetés.

Voir l'interprétation avec votre auditeur...

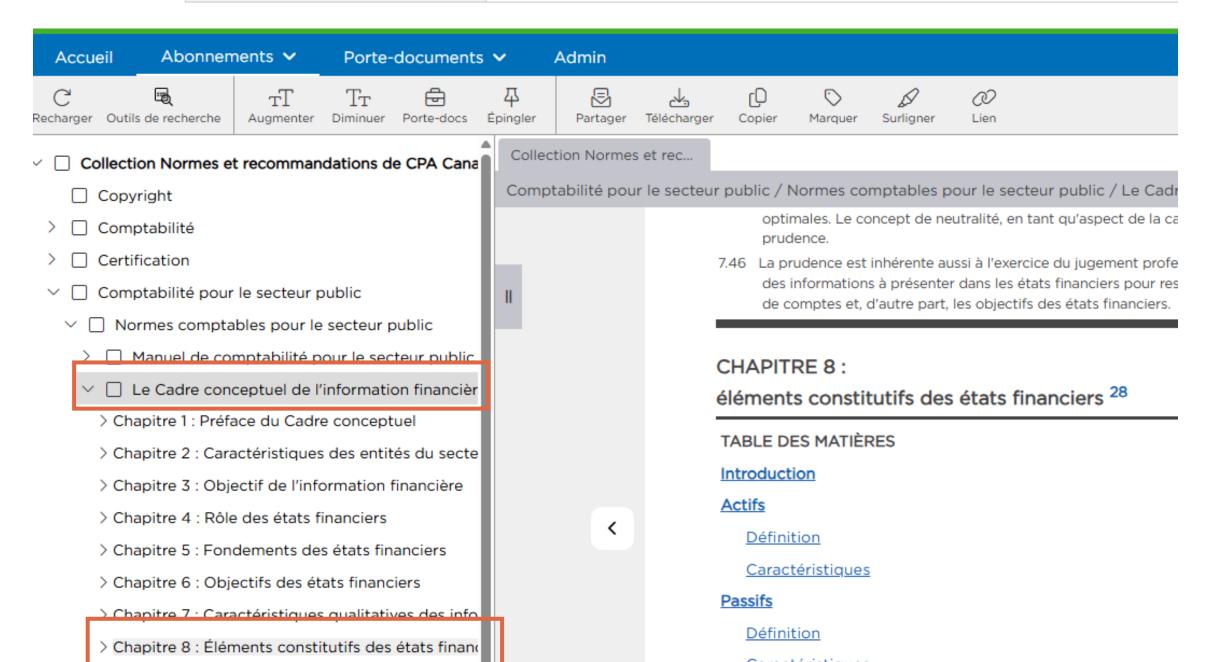
NOSP-8.3 Les **logiciels** sont comptabilisés conformément au chapitre SP 3150, IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOSP-8.6 Les éléments incorporels achetés sont constatés comme des actifs dans les états financiers lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ainsi qu'aux critères généraux de comptabilisation des chapitres 8 et 9 du Cadre conceptuel. Des indications sur l'application de la définition d'un actif sont fournies dans la norme d'application générale qu'est le chapitre SP 3210, ACTIFS.

### knotia.ca

Collection Normes et recomman... >





### Cadre conceptuel / Chapitre 8

### 8.12 Un actif a **trois caractéristiques essentielles** :

- a) l'entité **contrôle** la ressource économique et l'accès à l'avantage ou aux avantages économiques futurs;
- b) l'opération ou autre événement donnant naissance au contrôle par l'entité est un fait accompli;
- c) l'actif représente des **avantages économiques futurs** en ce qu'il pourra, seul ou avec d'autres, contribuer à la fourniture de biens ou de services, aux rentrées de trésorerie futures ou à une réduction des sorties de trésorerie futures.

Équivalent dans SP 3210.04 Actifs

C'est la notion de contrôle qui est SOUVENT inexistante dans les TI!



SP 3210.16 Une entité du secteur public <u>contrôle</u> la ressource économique et l'accès aux avantages économiques futurs qui s'y rattachent lorsqu'elle :

- a)
- b)
- c)
- peut tirer des avantages de la ressource économique dans sa capacité de fournir des biens et des services, de générer des rentrées de trésorerie futures ou de réduire les sorties de trésorerie; peut bloquer ou contrôler l'accès des autres à ces avantages;
- est exposée aux risques associés à la ressource économique.

### NOSP-8 Éléments incorporels achetés

La NOSP-8 ne prévoit aucune exigence en matière d'évaluation (initiale ou ultérieure) des éléments incorporels achetés qui seraient comptabilisés. Donc, se rapporter aux autres chapitres portant sur les actifs.

### NOSP-8 Éléments incorporels achetés

#### Exemples d'application de la NOSP-8:

- ✓ La municipalité achète un droit d'utilisation d'un parc privé sur 15 ans qui est aménagé avec des sentiers de vélo, de pistes de raquettes et de randonnée pédestre = Capitaliser et amortir sur 15 ans
- ✓ La MRC acquiert une servitude pour permettre aux citoyens de ses municipalités de se rendre aux abords d'un lac privatisé. Cette servitude n'a pas de date d'expiration, elle est notariée = Capitaliser et possible de ne pas amortir, mais réévaluer annuellement sa valeur et la déprécier, le cas échéant
- ✓ Un citoyen donne à titre gratuit à la municipalité un droit de passage pour se rendre à la piste cyclable.
   La valeur de la servitude, reçu par donation, est évaluée à 50 000 \$ = Ne pas capitaliser puisque la norme ne s'applique aux actes de donation (NOSP-8.2)

### NOSP-8 Éléments incorporels achetés

Autres exemples d'application de la NOSP-8:

- ✓ Autres droits détenus en vertu d'un accord ou d'une licence:
  - ✓ Droits cinématographiques et télévisuels
  - ✓ Enregistrements vidéo
  - ✓ Pièces de théâtre
  - Manuscrits
  - ✓ Brevets
  - ✓ Droits de reproduction
  - ✓ Licences de pêche
  - ✓ Quotas d'importation

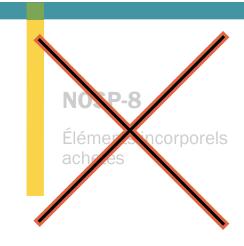
### Les normes comptables



**SP 3280** 

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

- Site Internet
- Livres numériques
- Services infonuagiques
- Développement informatique



#### **DÉFINITION DES TERMES**

Un <u>logiciel</u> est un ensemble de programmes et de données qui permettent à un ordinateur de fonctionner. Il s'agit d'un terme général qui englobe divers types de programmes informatiques. Les logiciels incluent les systèmes d'exploitation, les utilitaires système et de nombreux autres programmes qui permettent à un ordinateur de répondre à différents besoins. Le système d'exploitation Windows ou macOS est un exemple classique de logiciel.

Une <u>application</u> est un type spécifique de logiciel conçu pour <u>accomplir une tâche particulière</u> pour l'utilisateur. Les applications peuvent être installées sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone. Contrairement aux logiciels systèmes, les applications sont utilisées pour des tâches spécifiques comme la gestion de la comptabilité, la communication ou l'édition de documents. Par exemple, une application de messagerie permet de communiquer avec des contacts en envoyer et recevoir des messages.

### **Site Internet (Site Web):**

Conformément au chapitre SP 3150, les logiciels incluent les systèmes informatiques transactionnels, qu'ils soient acquis ou développés à l'interne ou à l'externe, et sont capitalisables à titre d'immobilisations corporelles.

Un site Internet peut donc être comptabilisé comme une immobilisation corporelle, s'il répond aux critères du chapitre SP 3150, ou il sera passé en charge. La NOSP-8 ne s'applique pas pour ce type de dépense...pour l'instant.

### **Site Internet (Site Web):**

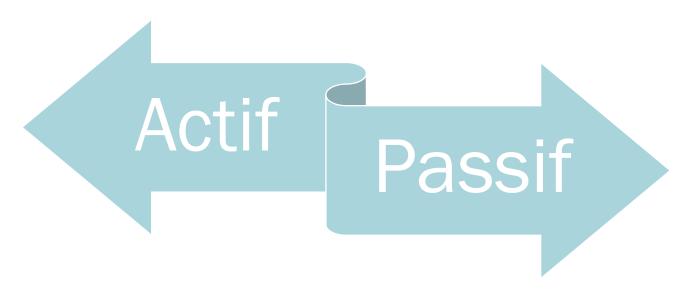
Seules les dépenses encourues pour un site internet transactionnel sont capitalisables.

Les coûts liés à un site internet constituent une charge si le site ne fait que présenter l'organisme et ne participe pas aux systèmes d'information de l'organisme, ni aux activités commerciales.

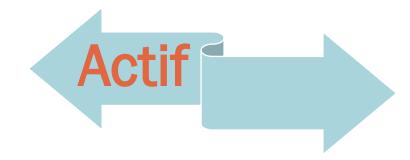
> Si le site agit comme une vitrine pour l'organisme, les dépenses doivent être comptabilisées en charge.

### **Site Internet (Site Web):**

Déterminer si le site Internet est actif ou passif



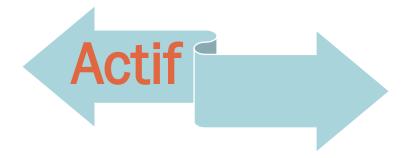
### **Site Internet (Site Web):**



#### Un site internet actif est

- ✓ un site qui enregistre des commandes et/ou qui fait partie du système d'information ou du système commercial de l'entreprise.
- ✓ doit produire des avantages économiques futurs, il doit permettre de générer des revenus.

#### **Site Internet (Site Web):**



Par exemples, si le site permet aux citoyens d'avoir un profil de type « espace-client » pour communiquer avec le personnel de l'organisme lui permettant de faire des réservations de salles, des achats de cours loisirs, des demandes jusqu'aux paiements de permis, demande de révision d'évaluation (MRC), **certaines** dépenses encourues seraient capitalisables. Aussi, si le site web de l'organisme génère des revenus publicitaires, les dépenses pourraient également être capitalisables.

**Site Internet (Site Web):** 





#### Mais ATTENTION

- ✓ l'organisme doit contrôler le site transactionnel!
  - ✓ Et le site doit permettre de faire la transaction de A à Z: de la requête jusqu'au paiement pour se qualifier de site transactionnel

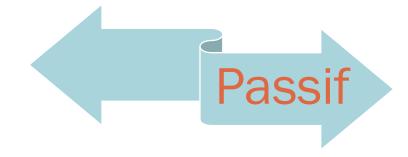
### **Site Internet (Site Web):**



### Un site internet passif est

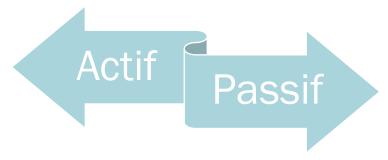
- ✓ un site simple qui présente uniquement l'entreprise mais ne participe pas à son système d'information ou système commercial. Il s'agit notamment des sites vitrines.
- ✓ Ce sont des sites de présentation et d'information. Ils ne permettent pas, par euxmêmes, de générer des revenus.

**Site Internet (Site Web):** 



Dans le cas de plusieurs municipalités, le site actuel offre une vitrine aux usagers pour voir les horaires de cours et les activités à venir. Étant donné que cette information ne permet pas de garantir des revenus pour l'organisme ou de passer une commande par l'usager, il ne s'agit pas d'une transaction. De plus, l'horaire est souvent accompagné d'un **bouton** d'inscription qui renvoie à la page d'un autre site web (Qidigo, Ludik, etc.), c'est ce site qui devient transactionnel...mais l'organisme ne contrôle pas cette plateforme.

**Site Internet (Site Web):** 

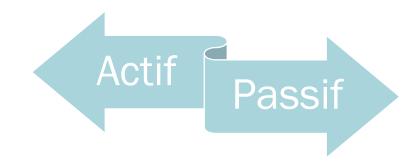


Exemples plateformes: capitalisable ou non?





### **Site Internet (Site Web):**



### Exemples:

Bouton sur le site Web de la MRC pour accéder au Formulaire de demande de révision du rôle d'évaluation foncière : site PASSIF

Bouton pour compléter **en ligne** un Formulaire de demande de révision du rôle d'évaluation foncière et qui me rend jusqu'à l'étape qui me permet de faire le paiement directement: site ACTIF

Même si l'acceptation de ma demande de révision nécessite l'analyse d'un employé, le fait que la requête jusqu'au paiement se fait en ligne = transaction!

### **Site Internet (Site Web):**



Liste non exhaustive de coûts pouvant être capitalisés pour un développement de site internet (site Web) :

Certains frais peuvent être compris dans le coût d'une immobilisation lorsqu'ils sont engagés dans le cadre d'un développement de site internet **actif** dont la réalisation est assurée. Voici quelques exemples :

- Coûts engagés lors des étapes de développement et de conception du site;
- Coûts engagés pour la création, le design et la création du site;
- Coûts de programmation et de paramétrage;
- Formation du ou des pilotes de l'organisme par le fournisseur;
- Formation du ou des programmeurs de l'organisme par le fournisseur;
- Formation du ou des formateurs de l'organisme par le fournisseur.

#### **Site Internet (Site Web):**



Liste non exhaustive de coûts ne pouvant pas être capitalisés pour un développement de site internet (site Web) actif :

- Coûts engagés lors de l'étape préalable à la réalisation du projet (recherches, etc.);
- Coûts associés à la gestion du changement et à la formation du personnel afin qu'il puisse utiliser le nouveau site web et produire du contenu;
- Coûts périodiques (licence annuelle) relatifs à l'hébergement, au support et à la maintenance du site (pour stocker les données du site internet sur un serveur et assurer sa disponibilité en ligne, entretien technique, mise à jour du site internet, mises à jour de sécurité, correction de bugs, optimisation des performances, ajout de nouvelles fonctionnalités mineures, coût d'enregistrement et de renouvellement du nom de domaine auprès d'un registraire de domaines);

#### **Site Internet (Site Web):**



Liste non exhaustive de coûts ne pouvant pas être capitalisés pour un développement de site internet (site Web) actif :

- Coûts reliés à la promotion et à la publicité pour le lancement du nouveau site (frais de webmarketing, coûts pour acquisition de trafic);
- Coûts reliés à la création et à la mise à jour de contenu (rédaction d'articles, production de photos ou de vidéos).

\*\*Pour les frais de formation, il y a peu de précisions actuellement dans les normes comptables du secteur public, il faut donc se référer à d'autres référentiels. Le paragraphe 51 du chapitre 3064 des NCECF (IAS 38.68.69), précise que les charges au titre de la **formation** du personnel pour **exploiter** l'actif **ne peuvent être capitalisées** à l'actif.

### **Livres numériques:**

En conformité avec le chapitre SP 3150, les livres numériques peuvent être comptabilisés à titre d'immobilisations et faire l'objet d'un amortissement sur une période représentant leur durée d'utilisation. La NOSP-8 ne s'applique pas pour cette catégorie de dépense... pour l'instant.

Mais se référer à la notion de seuil de capitalisation dans votre politique de capitalisation

#### Services infonuagiques et développement informatique:

En conformité avec le chapitre SP 3150, toute dépense encourue dans le cadre de l'achat ou du développement de logiciels, de logiciels infonuagiques et d'équipements informatiques est capitalisée et fait l'objet d'un amortissement sur une période représentant leur durée d'utilisation. La NOSP-8 ne s'applique pas pour cette catégorie de dépense... pour l'instant.

Infonuagique: pratique consistant à utiliser des serveurs informatiques à distance, hébergés dans des centres de données connectés à Internet pour stocker, gérer et traiter des données, plutôt qu'un serveur local ou un ordinateur personnel.

Mais attention à la notion de contrôle! Il est plutôt rare qu'une municipalité, une MRC ou une régie contrôle des logiciels infonuagiques. Elles pourraient seulement capitalisées les frais pour l'adaptation de l'environnement informatique, mais pas le logiciel infonuagique.

### Services infonuagiques et développement informatique:

Les normalisateurs estiment que le logiciel infonuagique est sous le contrôle du fournisseur. Par conséquent, certaines dépenses, telles que l'implantation ou le processus d'acquisition de services infonuagiques, ne peuvent être capitalisées, car elles ne génèrent pas, à elles seules, des avantages économiques futurs. Ces avantages ne se concrétisent qu'en lien avec le logiciel, lequel n'est pas contrôlé par l'organisme. Bien que les normes soient actuellement en cours de révision, celles en vigueur présentement obligent les organismes à comptabiliser ces dépenses à titre de charges.

### Services infonuagiques et développement informatique:

#### Liste non exhaustive de coûts pouvant être capitalisés pour des services infonuagiques :

- Coûts associés à l'adaptation de l'environnement technologique de l'établissement (nouveaux équipements informatiques ou de télécommunication et réalisation de travaux de développement informatique pour adapter les logiciels ou pour communiquer avec les logiciels);
- Coûts de programmation et de paramétrage;
- Formation du ou des pilotes, programmeurs et/ou formateurs de l'organisme par le fournisseur.

### Services infonuagiques et développement informatique:

### Liste non exhaustive de coûts ne pouvant pas être capitalisés pour des services infonuagiques:

- Coûts engagés lors de l'étape préalable à la réalisation du projet;
- Coûts associés à la gestion du changement et à la formation du personnel afin qu'il puisse utiliser le nouveau service infonuagique;
- Coûts associés au processus d'acquisition de services infonuagiques (appel d'offres, rédaction d'entente, etc.);
- Coûts associés aux dépenses d'implantation du service infonuagique;
- Coûts de sortie d'un contrat de service infonuagique (récupération de données stockées chez le fournisseur);
- Coûts périodiques (licence annuelle) relatifs aux services infonuagiques (Office 365, etc.).

#### Services infonuagiques et développement informatique:

### Liste non exhaustive de coûts pouvant être capitalisés pour le développement informatique :

- Architecture de système;
- Environnement des essais;
- Analyse fonctionnelle;
- Documentation des essais;
- Réalisation technique incluant les essais et la documentation systémique;
- Formation du ou des pilotes de l'organisme par le fournisseur;
- Formation du ou des programmeurs de l'organisme par le fournisseur;
- Formation du ou des formateurs de l'organisme par le fournisseur;
- Main-d'œuvre interne lorsque spécifiquement attribuable à la réalisation du projet (Documentation de processus, analyse technique, conversion des données et autres étapes d'un projet de développement).

# Si c'est normalisé, pourquoi la capitalisation crée des discussions entre départements?

- Ce que j'ai vu en pratique: Les départements Génie ou TI veulent tout capitaliser (un maximum de salaires, formations, licences, etc.)...source de financement facile souvent selon eux avec les règlements d'emprunt
- La comptabilité ne veut pas l'avoir dans ses immobilisations: gardien du budget, des normes et ....de l'auxiliaire des immobilisations, amortissement, etc. (devient un monstre et ménage rarement fait)
- Qui tranche? La politique de capitalisation quand ce n'est pas évident, d'où la nécessité d'avoir une politique de capitalisation à jour
  - **Rappel:** En cas de divergence entre la politique et les Manuels, ces derniers prévalent

# La politique de capitalisation: est-ce obligatoire?

Référentiel	Article
Manuel de comptabilité pour le secteur public (CPA Canada)	SP3150 – Immobilisations corporelles, mais mention seulement, pas obligé
Manuel de présentation de l'information financière (MAMH)	Annexe 4-N – Utilisation fonds de roulement Annexe 4-O – Utilisation revenus reportés fonds parcs
Manuel de CPA Canada - certification	Pas mentionné, mais présente dans le questionnaire d'audit des auditeurs
Code municipal	Pas mentionné
Loi sur les cités et villes	Pas mentionné

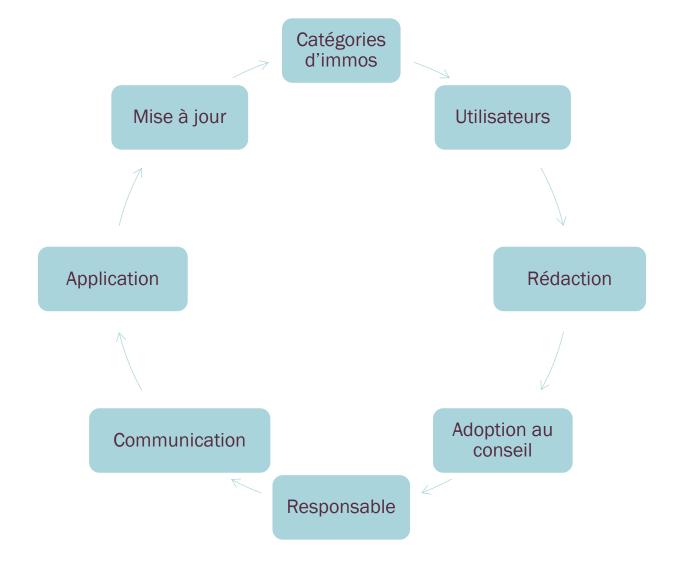
# La politique de capitalisation: est-ce obligatoire?

#### En conclusion:

Aucune obligation formellement écrite en ce sens, mais c'est tacitement obligatoire!

"Tacitement obligatoire" signifie qu'une obligation est implicite, sous-entendue, ou qu'elle découle d'une autre obligation, sans être exprimée formellement. Cela implique qu'une action ou une situation est considérée comme obligatoire même si elle n'est pas clairement énoncée dans un texte ou un accord formel.

Cette formalisation garantit la **conformité** à la norme, la **qualité** de la reddition et la **transparence** financière découlant d'un cadre **défini**, **connu**, **appliqué** et **mis à jour**.



### **CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS COURANTES:**

Routes, ponts, viaduc

Bâtiments

Équipements (TI, TP, loisirs, admin., etc.)

Véhicules (incendie, TP, urbaniste, etc.)

**Terrains** 

Égout / Aqueduc

Aéronefs

Site web

#### ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR CATÉGORIES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

### S36 du rapport financier

#### Non audité

		Réalisations 2023	Réalisations 2022
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	53 268	
Usines de traitement de l'eau potable	2	47 031	37 754
Usines et bassins d'épuration	3	1 388	
Conduites d'égout	4		
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	0	235 578	4 794 176
Ponts, tunnels et viaducs	7		
Systèmes d'éclairage des rues	8	8 189	
Aires de stationnement	9		
Parcs et terrains de jeux	10	403 599	147 513
Autres infrastructures	11		
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	6 404	11 469
Édifices communautaires et récréatifs	14		
Améliorations locatives	15		
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	1 182 201	324 409
Ameublement et équipement de bureau	18	12 049	19 290
Machinerie, outillage et équipement divers	19	308 879	59 405
Terrains	20	394 918	
Autres	21		
	22	2 653 504	5 394 016

#### **UTILISATEURS** (Employés, gestionnaires autres services, équipe finance et budget):

- Durée de vie utile
- Avantages futurs
- Identifier les bons seuils
- Identifier améliorations vs entretien

✓ Favorise l'adhésion et la responsabilisation. À la fin: la communication/formation une fois la politique adoptée devra se faire avec eux.

### **RÉDACTION:**

Exemples d'éléments à inclure dans une politique de capitalisation des immobilisations (sans s'y limiter):

Définitions

Seuil

Achat plusieurs articles similaires

Coûts admissibles vs non admissibles

Gestion des immobilisations en cours

Amortissement

Perte de valeur

Disposition

Rôles et responsabilités

Révision périodique



En conformité avec les normes, lois, règlements et politiques en vigueur

#### **AMORTISSEMENT**

Selon le MAMH: Il revient à chaque organisme d'estimer la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles. Les durées de vie utile mentionnées sont à titre indicatif seulement et l'organisme pourrait justifier une durée de vie utile différente. Il revient à l'auditeur indépendant d'évaluer la plausibilité des estimations ainsi établies par l'organisme.

MPIFM, annexe 4-H

CATÉGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	DURÉE DE VIE UTILE <sup>1</sup> (années)
	Eau potable :	
	■ conduites d'eau potable	30-100
	<ul> <li>usines de traitement de l'eau potable</li> </ul>	30-100
	Eaux usées :	
	<ul><li>usines et bassins d'épuration</li></ul>	30-100
	■ conduites d'égout	30-100
	Réseau routier :	
	<ul><li>chemins, rues, routes, trottoirs, ponts,</li></ul>	25.75
INFRASTRUCTURES	tunnels et viaducs	25-75
	<ul> <li>surfaçage d'origine ou resurfaçage majeur</li> </ul>	5-20
	<ul> <li>aménagement des dépôts à neige</li> </ul>	5-20
	Autres infrastructures :	
	<ul> <li>sites d'enfouissement et incinérateurs</li> </ul>	5-40
	■ système d'éclairage des rues	15-25
	<ul> <li>aménagement des aires de stationnement</li> </ul>	15-25
	<ul> <li>aménagement de parcs et terrains de jeux</li> </ul>	15-25
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	Production ou distribution d'énergie électrique	25-70
BÂTIMENTS	Édifices administratifs	
BATIMENTS	Édifices communautaires et récréatifs	20-70
AMÉLIORATIONS LOCATIVES	Modifications durables apportées à un bien loué	Durée du bail
	Automobiles	5-20
VÉHICULES	Véhicules lourds	10-25
	Autres véhicules à moteur	5-20 5-10
	Équipement informatique	
AMEUBLEMENT ET	Logiciels	Selon la nature
ÉQUIPEMENT DE BUREAU	Équipement téléphonique	5-20
	Ameublement et équipement de bureau	5-20
	Autres	5-20
MACHINERIE, OUTILLAGE Machinerie lourde		5-35 5-35
ET ÉQUIPEMENT DIVERS	Unités mobiles Autres	5-35 5-35
	Tous les terrains, rattachés ou non à d'autres	
TERRAINS immobilisations corporelles		Non amorti
	minosinations corporollos	Selon la nature
4117777	Autres immobilisations corporelles non décrites	de
AUTRES	précédemment	l'immobilisation
	corporelle	

#### **ADOPTION AU CONSEIL MUNICIPAL:**

Par résolution

### Adoption (ou mise à jour) de la politique de capitalisation des immobilisations

**ATTENDU QUE** la municipalité doit se conformer aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en matière de présentation des états financiers ;

**ATTENDU QUE** la politique de capitalisation permet d'assurer une reconnaissance uniforme, transparente et conforme des immobilisations corporelles et incorporelles de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente politique définit les critères de capitalisation, les seuils monétaires applicables, les catégories d'actifs, les méthodes d'amortissement ainsi que les responsabilités internes liées à la gestion des immobilisations ;

**ATTENDU QUE** la politique de capitalisation actuelle doit être mise à jour pour refléter les meilleures pratiques comptables ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : [Nom du conseiller ou de la conseillère]

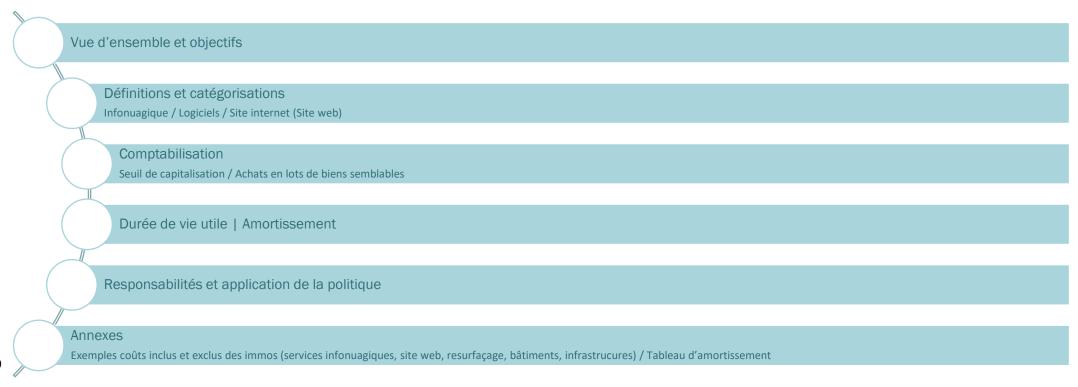
APPUYÉ PAR : [Nom du conseiller ou de la conseillère]

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la Politique de capitalisation des immobilisations, telle que présentée en annexe au présent procès-verbal, et que ladite politique entre en vigueur dès son adoption.

**ET QUE** la direction générale (ou la direction des finances) soit autorisée à mettre en œuvre les mesures nécessaires à son application, incluant la formation du personnel concerné, la mise à jour des procédures comptables et la tenue des registres d'immobilisations.

### Modèles de politique de capitalisation

- Modèles autres municipalités ou organismes du secteur public (Googlez!)
- Modèle Word complet et disponible pour personnaliser (DOCUMENT JOINT À LA PRÉSENTATION)



### En pratique, les outils

Pour faciliter la prise de décision et la production des bons de commande, distribuer à vos équipes:

-Arbre décision

-Liste des seuils



### Schématisation politique de capitalisation et amortissement Bien capitalisable \* OUI Dépense de onctionnement Seuil de capitalisation OUI Dépense de fonctionnement Capitalisation \* Biens corporels (ou regroupement de biens), durée économique supérieure à 1 an, pas destiné à être vendus Regroupement : plusieurs biens identiques dont valeur unitaire supérieure à 500 \$

#### **PCGR vs Conciliation fiscale:**

En vertu des **principes comptables généralement reconnus**, l'acquisition d'immobilisations corporelles représente une opération **affectant uniquement l'état de la situation financière**. Les immobilisations corporelles y sont présentées à leur valeur comptable nette à titre d'actif non financier.

La **conciliation fiscale** vise à ajuster la comptabilité municipale pour les fins fiscales, c'està-dire la taxation et l'équilibre budgétaire, contrairement à la comptabilité selon les normes (comme l'amortissement).

#### **PCGR vs Conciliation fiscale:**

#### Remplacer l'amortissement par le remboursement de la dette

- En comptabilité municipale, on enregistre des frais d'amortissement;
- Aux fins fiscales, ces frais ne sont pas retenus. On compte plutôt les remboursements de la dette à long terme;
- Puisque les remboursements sont généralement plus élevés au début que les charges d'amortissements, du fait que les remboursements se font sur une plus courte période que la durée de vie utile de l'immo. Cela réduit la charge reconnue une fois le financement terminé, ce qui crée de l'espace budgétaire pour les frais d'entretien et réparation qui, eux, augmentent en fin de vie utile de l'immo. A pour effet d'améliorer voire d'équilibrer le budget;
- Parfois les remboursements sont moins élevés que les remboursements étant donné que l'immo a eu des sources de financement autres (subventions, affectations, promoteur, etc.). Cela réduit la charge reconnue et a encore pour effet d'améliorer voire d'équilibrer le budget.

#### **PCGR vs Conciliation fiscale:**

- Cette approche n'efface pas les dépenses futures : elle les **déplace** dans le temps.
- Bien qu'elle améliore l'équilibre fiscal, elle peut masquer des pressions financières réelles.
- C'est un mécanisme encadré par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

#### Municipalité de Saint-Michel-des-Saints | 62085 |

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023		2022	
		Budget	Réalisations	Réalisations	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(977 469)	746 739	3 917 317	
Moins : revenus d'investissement	2 (	)(	668 141)(	3 864 334)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(977 469)	78 598	52 983	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES Ajouter (déduire) Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Amortissement	4	1 588 033	2 029 210	1 950 484	
Produit de cession	5			948 008	
(Gain) perte sur cession	6			(494 886)	
Réduction de valeur / Reclassement	7			(1 094)	
	8	1 588 033	2 029 210	2 402 512	

#### S13 du rapport financier (extrait)

1 200 022	2023210	402 312			
		15	Z5 9/ I		
Financement					
Financement à long terme des	activités de fonctionnemer	nt 16		121 043	101 532
Remboursement de la dette à	long terme	17 (	620 828)(	1 110 568)(	591 504
		18	(620 828)	(989 525)	(489 972)
Affectations					
Activités d'investissement		19 (	37 085)(	205 691)(	1 041 768
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctio	nnement non affecté	20			15 034
Excédent de fonctionnemen	t affecté	21	204 181	204 181	43 307
Réserves financières et fond	ls réservés	22	(182 803)	(182 804)	(144 224)
Dépenses constatées à taxe	r ou à pourvoir	23		(50 023)	7 878
Investissement net dans les	immobilisations et autres a	ctifs 24			
		25	(15 707)	(234 337)	(1 119 773)
		26	977 469	805 348	817 272
Excédent (déficit) de fonctio	nnement de l'exercice				
à des fins fiscales		27		883 946	870 255

#### État des activités d'investissement et sa conciliation fiscale:

Cet état fait partie des états financiers municipaux et sert à **présenter les dépenses et les revenus liés aux investissements**, c'est-à-dire :

- L'acquisition ou la construction d'immobilisations (ex. : routes, bâtiments, équipements).
- Les sources de financement (emprunts, subventions, fonds réservés, etc.).

#### État des activités d'investissement et sa conciliation fiscale:

#### Pourquoi cet état est-il nécessaire ?

- **Transparence** : Il montre comment la municipalité utilise ses ressources pour développer ses infrastructures à long terme.
- Responsabilité: Il permet aux citoyens, au conseil municipal et aux instances gouvernementales de suivre les engagements en matière d'investissement.
- **Gestion du financement** : Il permet d'évaluer la capacité de la municipalité à financer ses projets (par exemple, via des emprunts à long terme).

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	-	2023 Réalisations	2022 Réalisations
Revenus d'investissement	1	668 141	3 864 334
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2 (	80 065)(	32 816
Sécurité publique	3 (	430 175)(	278 335
Transport	4 (	998 543)(	4 850 699
Hygiène du milieu	5 (	734 109)(	84 654
Santé et bien-être	6 (	)(	
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)(	
Loisirs et culture	8 (	410 612) (	147 512
Réseau d'électricité	9 (	)(	
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	
	11 (	2 653 504)(	5 394 016

#### S14 du rapport financier (extrait)

inancement à long terme des activités d'investissement	14	1 239 054	80 37
The treatment of the light of the same same those of the same selection is		I was vivi	
Affectations			
Activités de fonctionnement	15	205 691	1 041 76
xcédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16	114 703	430 00
Excédent de fonctionnement affecté	17		
Réserves financières et fonds réservés	18	157 502	802 17
	19	477 896	2 273 93
	20	(947 854)	(3 986 618
xcédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	(279 713)	(122 284

Nom du compte	Charte	Débit	Crédit
Véhicules voirie (AI-CF-Immobilisations corporelles)	23-0XXXX-XXX	100 000 \$	
Comptes à payer	55-131XX-XXX		100 000 \$
Inscription dépense d'investissement			
Véhicules	58-21XXX-XXX	100 000 \$	
Investissement net	59-18000-XXX		100 000 \$
Inscription à l'état de la situation financière			

MPIFM: annexe 1-D

D'autres exemples d'écriture pour des cas particuliers:

Type d'acquisition	Référentiel MPIFM
OMHS	Annexe 4-B
Opérations non monétaires	Annexe 4-I
Contrats location-acquisition	Annexe 4-J
Propriétés acquises dans le cadre d'une vente pour taxes	Annexe 4-L
Immobilisations acquises par expropriation	Annexe 4-M

Nom du compte	Charte	Débit	Crédit
Amortissement (AF-Charges PCGR)	02-999XX-XXX	35 500 \$	
Amortissement (AF-CF-Immobilisations-Amortissement)	03-01300-XXX		35 500 \$
Inscription dépense d'amortissement			
Investissement net	59-18000-XXX	35 500 \$	
Amort. Cumulé - immobiliations	58-22XXX-XXX		35 500 \$
Inscription à l'état de la situation financière			

MPIFM: annexe 1-D

#### **PCGR vs Conciliation fiscale:**

#### **Disposition**

Au moment de la **cession** d'immobilisations corporelles, seul le gain ou la perte sur cession est constaté à l'état des résultats (PCGR). Il correspond à l'écart entre le produit de cession et la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle.

Tous ces éléments sont également considérés dans la conciliation à des fins fiscales servant à établir l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales.

#### ANALYSE DES REVENUS (suite) EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

#### S27 du rapport financier (extrait)

#### Non audité

		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	224	50 000	45 065	54 74
Droits de mutation immobilière	225	350 000	459 719	521 94
Droits sur les carrières et sablières	226	7 000	7 149	10 15
Autres	227			
	228	407 000	511 933	586 83
AMENDES ET PÉNALITÉS	229	35 000	59 875	57 31
REVENUS DE PLACEMENTS				
DE PORTEFEUILLE	230			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	231	98 050	248 419	122 43
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations				
corporelles	232			494 88
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels				
achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées				
à la revente	234	35 000		
Gain (perte) sur remboursement de prêts et				
sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236			
Contributions des automobilistes pour le				
transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			_
Autres contributions	239	539 575	1 076 085	Ex
Redevances réglementaires	240			Mo
Autres	241		14 882	Ex
	242	574 575	1 090 967	1 av
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE				co
RESTRUCTURATION	243			Ajo

#### S13 du rapport financier (extrait)

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023		2022	
		Budget	Réalisations	Réalisations	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(977 469)	746 739	3 917 317	
Moins : revenus d'investissement	2 (	)(	668 141)(	3 864 334	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice					
avant conciliation à des fins fiscales	3	(977 469)	78 598	52 983	
Ajouter (déduire) Immobilisations corporelles et actifs incorporels ac	hetés				
immobilisations corporelles et actifs incorporels ac Amortissement	netes	1 588 033	2 029 210	1 950 484	
Produit de cession	5	1 300 033	2 029 210	948 008	
(Gain) perte sur cession Qui est à l'état des résult	tats (S27 L232)			(494 886)	
Réduction de valeur / Reclassement	7			(1 094)	
	8	1 588 033	2 029 210	2 402 512	

Disposition (Coût: 100 000\$ / Amrt cum. 90 000\$ / Prix vente: 1	L5 000\$)		
Nom du compte	Charte	Débit	Crédit
Encaisse	54-XXXXX-XXX	15 000 \$	
Produit de cession (AF-CF-Immobilisations-Produit de cession)	03-011XX-XXX		15 000 \$
Encaissement de la vente du véhicule			
Gain sur cession (AF-CF-Immobilisations-Gain sur cession)	03-015XX-XXX	5 000 \$	
Autres revenus - Gain sur cession (PCGR)	01-271XX-XXX		5 000 \$
Comptabilisation du gain sur cession			
Investissement net	59-18000-XXX	10 000 \$	
Amort. Cumulé - immobiliations	58-22XXX-XXX	90 000 \$	
Véhicules voirie (AI-CF-Immobilisations corporelles)	23-0XXXX-XXX		100 000 \$
Radier à l'état de la situation financière			

MPIFM: annexe 3-A



Tout ce qui se comptabilise aux immobilisations devra un jour être disposé: donc la traçabilité dans les actifs doit être bien documentée, facile à retracer!

**Disposition:** le grand mal aimé....quelques trucs:

- faire le ménage de l'auxiliaire: en faire un peu chaque année ou morceler le travail une catégorie à la fois ;
- les achats de remplacement initient une disposition. Exemple: réfection de toiture, on serait sensé disposer de l'ancienne ou du moins de réévaluer le coût net du bâtiment vs la juste valeur ;
- vieux équipements informatiques, on est pas mal certain que ce n'est plus là: rencontrer le chef de département et on a un indice de disposer ceux complètement amortis.

Quand c'est complètement amorti, si c'est encore utilisé, le maintenir aux livres!



#### **SOURCES DE FINANCEMENT POSSIBLES (non-exhaustif):**

- √ Financement à long terme (dette)
- ✓ Subventions (Québec, Canada, MRC, dons, contributions, autres)
- ✓ Budget de fonctionnement (activités de fonctionnement: économie budgétaire dépenses, dépassement revenus, taxes spéciales, produit de cession, etc.)
- ✓ Contribution des promoteurs
- ✓ Fonds de roulement
- ✓ Réserves financières ou autres fonds réservés
- ✓ Revenus reportés fonds parcs, terrains de jeux et espaces verts
- ✓ Excédent affecté (fonds immo ou plus spécifique)
- ✓ Excédent cumulé non affecté

#### **SOURCES DE FINANCEMENT:**

Dépense d'investissement						
Nom du compte		Charte	Débit	Crédit		
Infrastructures voirie (AI-CF-Immo	bilisations corporelles)	23-0XXXX-XXX	1 000 000 \$			
Comptes à payer	Source de financement par su	ubvention et emp	runt du solde			
Inscription dépense d'investissem				Charte	Débit	Crédit
	Subvention à recevoir			54-13XXX-	XXX 700 000 \$	
Infrastructures	Revenus de transfert (subventi	on)		21-3XXXX-	XXX	700 000 \$
Investissement net	Pour inscrire la subvention à re	ecevoir				
Inscription à l'état de la situation f						
	Encaisse			54-11XXX-	XXX 300 000 \$	
	Financement (AI-CF-Finan. lon	g terme act. d'inv	estissement)	23-51XXX-	XXX	300 000 \$
	Pour inscrire l'encaissement de	e l'émission de bi	llets			
	Investissement net			59-18000-2	XXX 300 000 \$	
470	Dette à long terme			55-5XXXX-	XXX	300 000 \$
VLussier CPA	Inscription à l'état de la situatio	on financière				

#### **SOURCES DE FINANCEMENT:**

MPIFM Annexe 5-A **Tableau 2** 

Actions comptables selon la source de financement et les différentes circonstances

Projets non achevés

	Événements et circonstances relatifs aux dépenses ou activités					
	Lors de	Lors de	Lors de	Dépense/activité <mark>non a</mark>	<mark>chevée</mark> au 31 décembre	
Sources de financement	l'autorisation de la dépense/ activité	l'engagement contracté envers un tiers	l'inscription de la dépense/ activité	Lorsque la source de financement est supérieure à la dépense/activité	Lorsque la source de financement est inférieure à la dépense/activité (critères de constatation non rencontrés)	
Revenus conditionnels <sup>4</sup> Contributions de promoteur Transferts relatifs à des ententes de partage des frais, subventions gouvernementales et non gouvernementales, dons et contributions	Aucune	Aucune	Inscription du revenu	Excédent  Il ne peut y avoir d'écart, car application du principe de l'appariement des revenus/dépenses	Déficit  Il ne peut y avoir d'écart, car application du principe de l'appariement des revenus/dépenses	
Autres sources rattachées à des dépenses précises Excédent de fonctionnement non affecté ou affecté Fonds réservés Réserves financières Activités de fonctionnement	Affectations aux activités d'investissement <sup>5</sup>	Aucune	Aucune	Il en résulte un excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales, lequel est viré au poste Financement des investissements en cours	Aucun déficit de financement possible, car une affectation des activités de fonctionnement doit combler l'écart	
Autres sources non rattachées à des dépenses précises Taxes, quotes-parts et autres sources 6	Aucune	Aucune	Aucune			
Emprunts à long terme (Le financement à long terme des activités d'investissement s'inscrit au moment de l'émission d'emprunt)	Aucune	Aucune	Aucune	Il en résulte un excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales, lequel est viré au poste Financement des investissements en cours	Si le règlement d'emprunt est en vigueur (approuvé), mais que l'emprunt n'est pas encore émis, il en résulte un déficit de l'exercice à des fins fiscales, lequel est viré au poste Financement des investissements en cours	

#### **SOURCES DE FINANCEMENT:**

MPIFM Annexe 5-A **Tableau 3** 

Traitement comptable des excédents de financement des projets achevés

	Étapes				
Sources de financement	Étape 1	Étape 2			
	Fermeture des projets d'investissement <sup>7</sup>	Réaffectation des excédent			
Revenus conditionnels  Transferts relatifs à des ententes de partage des frais, subventions gouvernementales et non gouvernementales, dons et contributions	Aucun excédent, car cette source de financement est comptabilisée selon le principe du rapprochement des revenus et des dépenses. Advenant que l'objet de dépense ait été réalisé à un coût moindre que prévu et que l'organisme municipal puisse conserver les montants perçus en trop, ceux-ci sont comptabilisés comme revenus aux activités de fonctionnement.	Aucune réaffectation étant donné qu'il n'y a aucun excédent aux fins d'investissement selon l'explication fournie ci-contre.			
Autres sources <u>rattachées</u> à des dépenses précises					
Excédent de fonctionnement non affecté	DE : Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	DE : Financement des investissements en cours			
non anecte	À : Financement des investissements en cours	À : Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Excédent de fonctionnement affecté	DE : Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	DE : Financement des investissements en cours			
allecte	À : Financement des investissements en cours	À : Excédent (déficit) de fonctionnement affecté			
Fonds réservés	DE : Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	DE : Financement des investissements en cours			
	À : Financement des investissements en cours	À : Fonds réservés – XYZ <sup>8</sup>			
Réserves financières	DE : Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	DE : Financement des investissements en cours			
	À : Financement des investissements en cours	À : Réserves financières – XYZ			
Activités de fonctionnement	DE : Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	DE: Financement des investissements en cours			
	À : Financement des investissements en cours	À : Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Autres sources non rattachées à des dépenses précises					
Taxes, quotes-parts et autres sources <sup>9</sup>	DE : Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	DE : Financement des investissements en cours			
	À : Financement des investissements en cours	À : Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Emprunt à long terme	DE : Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	DE : Financement des investissements en cours			
	À : Financement des investissements en cours	À: Fonds réservés – Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			

#### **SOURCES DE FINANCEMENT:**

Les sources de financement seront souvent réfléchies et déterminées lors de l'élaboration du PTI.

PTI = Programme **triennal** d'immobilisations

Obligation qu'a le conseil municipal d'adopter le PTI avant le 31 décembre de chaque année, couvrant les 3 exercices financiers suivants, détaillant pour chaque année l'objet, le coût estimé et le financement des dépenses en immobilisations. (CM art. 953.1 / LCV art. 473)

S'assurer que le budget des dépenses en immobilisations n'est inscrit dans le système financier **QUE** lorsque la source de financement **est confirmée**, afin de garantir la faisabilité financière des projets, assurer une saine gestion des ressources publiques et éviter l'inscription de dépenses sans financement ou prématurés.

Conseils pour les petites municipalités: C'est dangereux si vous inscrivez le budget des investissements dès que le PTI est adoptée...surtout qu'il est rarement réalisé à 100%!

#### **ÉCRITURE BUDGET:**

Dépense d'investissement					
Nom du compte	Charte	Débit Cr	édit		
Cor Écriture budget	22 21000110		1		
Insc Nom du compte		Charte	Débit	Crédit	édit
Infrastructures voirie (AI-CF-Immobilisations corp	oorelles)	23-0XXXX-XXX	1 000 000	\$	suit
Infra Revenus de transfert (subvention)		21-3XXXX-XXX		700 000 \$	700 000 \$
Inve Financement (AI-CF-Finan, long terme act, d'inves	stissement)	23-51XXX-XXX		300 000 \$	
Insc Pour inscrire le budget de dépense du projet XYZ d	et la source de	financement			
Encaisse			54-11XXX-XX	X 300 000 \$	
Financement (AI-CF-Finan.	long terme act. d'	investissement)	23-51XXX-XX	X	300 000 \$
Pour inscrire l'encaissemen	t de l'émission de	e billets			

Investissement net

Dette à long terme

Inscription à l'état de la situation financière

300 000 \$

300 000 \$

59-18000-XXX

55-5XXXX-XXX

**SOURCES DE FINANCEMENT:** 

		Camion neige usagé - Peterbilt	Aménageme nt parc rue du Parc et Loisirs	
		23 04020 004	23 08000 004	
		En cours	Terminé	TOTAL
SOURCE DE FINANCEMENT				
Financement au 1er janvier	2022			892.39
Redressement aux exercices an	térieurs			0.00
Ajouter				
FINANCEMENT AU COURS DE L'EX	ERCICE			
Taxes générales spéciales				0.00
Taxes de secteur spéciales				0.00
Contributions des promoteu	rs			0.00
Transferts conditionnels			8 750.00	582 242.36
Autres (Activités de fonction	nement)		27 864.37	260 027.69
Autres sources				
Excédent accumulé non affe	cté			0.00
Excédent accumulé affecté				0.00
Revenus reportés				0.00
Fonds de roulement				0.00
Emprunt à long terme émis		120 000.00		520 000.00
Total		120 000.00	36 614.37	1 362 270.05
Financement au 31 décembre (	A)	120 000.00	36 614.37	1 363 162.44
DÉPENSES				
Dépenses au 1er janvier	2022	73 946.10	31 957.91	595 812.09
Redressement aux exercices an	térieurs			0.00
Ajouter : Dépenses de l'exercice		26 805.92	4 656.46	1 424 403.82
Dépenses au 31 décembre (B)		100 752.02	36 614.37	2 020 215.91
ÉCART FINANCEMENT / DÉPENSES	S (A - B)	19 247.98	0.00	-657 053.47
Zorini Financia i Para Englis		25 217.50	0.00	-657 053.47
FINANCEMENT DES PROJETS EN C	OLIBS			
Financement non utilisé	COKS	19 247.98		113 032.20
Dépenses à financer		15 247.50		770 085.67
Depenses a mancer				770 003.07

Les immobilisations dans le rapport financier

Impact d'une écriture à faire dernière minute dans les immos... Est-ce vraiment significatif?

Sans compter les pages à modifier si la source de revenus doit être ajustée

Page	Nom
S8	État de la situation financière
S9	État de la variation des actifs financiers nets
S10	État des flux de trésorerie
S11 - Note 2 E)	Principales méthodes comptables - Actifs non financiers
S11 – Note 15	Immobilisations corporelles
S14	Excédent d'investissement à des fins fiscales
S23	Excédent cumulé (Financement des invest. en cours et Inv. net)
S36	Acquisition d'immobilisations corporelles par catégories
S29	Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres
S25	Endettement total net à long terme
S34	Acquisition d'immobilisations corporelles par objets

#### **PLANS ET DEVIS:**



Les plans et devis sont capitalisables...mais pas TOUS!

- Les plans et devis qui ne sont pas directement liés à des immobilisations corporelles en cours de développement ou à des projets dont le **développement a été officiellement approuvé au moment de leur élaboration** ne peuvent être comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ils doivent plutôt être **passés en charges**.
- En l'absence de probabilité suffisante quant à la génération d'avantages économiques futurs, les coûts associés à la préparation de plans et devis ne répondent pas aux critères de définition d'une immobilisation corporelle, ni même, de façon plus générale, à ceux d'un actif. Les plans et devis, pris isolément, ne permettent pas de fournir des services futurs sur une durée de vie utile définie, comme le ferait une immobilisation corporelle.
- De plus, le plan triennal d'immobilisations (PTI) ne constitue qu'une déclaration d'intention, susceptible d'être modifiée par la municipalité. Il ne peut donc, à lui seul, justifier la comptabilisation à titre d'immobilisation corporelle des frais liés aux plans et devis, sans l'approbation spécifique de projets auxquels ces frais sont directement rattachés.

#### **PLANS ET DEVIS:**

Même si la plupart passeront en charges, leur financement à long terme est tout de même possible!

- Dans ce cas, il s'agit d'un financement à long terme affecté aux activités de fonctionnement, réalisé au moyen d'un règlement d'emprunt ordinaire généralement d'une durée maximale de cinq ans;
- Ce règlement d'emprunt sera présente aux DCTP;
- Ce type de financement ne peut être effectué dans le cadre d'un règlement d'emprunt parapluie, puisque ce dernier est exclusivement réservé aux dépenses d'immobilisations.

### Les immobilisations...leur conclusion enfina

- Les normes comptables: le pilier essentiel de la reddition de comptes et de la saine gestion des fonds publics
- La comptabilisation et la présentation: la saine gestion des fonds publics (transparence, comparabilité, fiabilité)
- La politique de capitalisation: l'outil décisionnel, dans le but de faciliter votre travail et celui des autres
- ➤ Il y a toujours 2 cas évidents et un toujours en zone grise...et la zone grise dépend de chaque personne et de sa tolérance aux ambiguïtés: c'est ce bout qui serait à clarifier dans votre politique de capitalisation. Il serait donc pertinent de faire l'exercice suivant lors de la rédaction de la politique de capitalisation: 2 cas évidents et la zone grise pour chaque catégorie.
- ➤ Il faut aussi convaincre vos auditeurs ...mais ils ne sont habituellement pas très « obstineux » dans le cas des immobilisations corporelles



### Ordre du jour

01. Démystifier l'utilisation des DCTP O2. Produire une politique de capitalisation des immobilisations

03. Évitez les lacunes fréquentes au rapport financier

# 03. Évitez les lacunes fréquentes au rapport financier





https://www.quebec.ca/gouvernement/ges tion-municipale/finances-fiscalitemunicipales/informationfinanciere/presentation/outils

# 03. Évitez les lacunes fréquentes au rapport financier

Exemples d'erreurs fréquentes (un extrait!):

Mise à jour oubliée dans les notes complémentaires Refinancement mis au net dans l'état des flux de trésorerie

Revenus reportés manquants

Le mic-mac des excédents: affectés vs réserves vs fonds réservés

L'erreur d'affecter « aussitôt » des revenus aux excédents affectés Solde résiduaire de règlements d'emprunt – faut y voir!

Immobilisations corporelles:

- Le monstre des « Autres »!
- Reclassement erroné des immos en cours

Source des crédits lors de l'autorisation des dépenses – votre devoir!

## Mise à jour non complète des zones texte reportées dans les notes au rapport financier

Des textes suggérés pour les notes complémentaires sont fournis dans les instructions spécifiques de l'application PERFORM (Prestation Électronique du Rapport Financier des Organismes Municipaux du Québec).

Certains organismes omettent de mettre à jour les textes reportés d'une année à l'autre afin de tenir compte des modifications apportées au fil du temps, notamment au niveau des dénominations ou des libellés.

Le secteur municipal étant en constante évolution — tant au niveau des organismes que des cadres légaux et comptables — les préparateurs des rapports financiers et les auditeurs sont encouragés à porter une attention particulière à la mise à jour des textes des notes complémentaires, afin qu'ils reflètent fidèlement la réalité et le contexte actuel.

## Mise à jour non complète des zones texte reportées dans les notes au rapport financier

#### **TRUCS:**

- Avoir ses formations à jour sur les nouveautés organismes du secteur public;
- Demander à une personne qui n'a pas travaillé dans PERFORM (celle qui est fatigante et qui a trop de rigueur ⓒ) de relire le rapport financier;
- Lire chaque note à voix haute ou en équipe: ça permet de repérer les incohérences;
- Mettre en place une « checklist » de validation et inclure une case pour chaque zone de texte: « mis à jour et valider par .... » avec la date;
- S'assurer de relire en entier le texte et les notes complémentaires dans le rapport financier quelques jours avant de le signer;
- Faire un « ctrl+F » dans le PDF du rapport financier sur la 2<sup>e</sup> année précédente pour s'assurer que les données comparatives sont toutes à jour. Exemple: dans le rapport financier 2025, rechercher « 2023 », ne devrait plus en avoir à moins que soit justifié.

# Refinancement mis au net dans l'état des flux de trésorerie

L'émission de dettes à long terme et le remboursement de la dette à long terme présentés dans l'état des flux de trésorerie doivent refléter les transactions monétaires RÉELLES survenues dans l'exercice.

Il s'agit d'une obligation des normes comptables du secteur public.

#### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORER

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 202

		2024	2023
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	8 137 648	2 190 510
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	25 606 731	25 991 738
Autres			
Perte sur disposition d'immobilisations	3.1	23 806	976 232
•	3.2		
	4	33 768 185	29 158 480
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(10 568 581)	(1 461 473)
Autres actifs financiers	0		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(2 217 351)	2 406 810
Revenus reportés	8	3 678 070	1 183 722
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(387 600)	(3 072 600)
Propriétés destinées à la revente	10	, ,	
Stocks de fournitures	11	(888 834)	(1 099 442)
Autres actifs non financiers	12	187 979	(223 731)
	13	23 571 868	26 891 766
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 (	55 055 006\/	35 790 552
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	55 955 996) ( 47 694	244 249
			244 245
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16 (	)(	
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	(55 908 302)	(35 546 303)
Activités de placement		(0000000)	,
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations			
dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19 (	)(	
Remboursement ou design	20	N	
	20		
Autres placements de portefeuille	21 (	v	
Acquisition		)(	
Cession	22		
	23		
Activités de financement (note 4)		45 405 000	07.005.400
Émission de dettes à long terme	24	16 405 000	27 035 103
Remboursement de la dette à long terme	25 (	16 840 067) (	13 903 241
Variation nette des emprunts temporaires	26	27 296 345	1 242 113
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme Autres	27	15 335	(118 979)
	28.1		
	29	26 876 613	14 254 996
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	(5 459 821)	5 600 459
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice		(0.00021)	3 000 103
Solde déjà établi	31	6 911 155	1 310 696
Soide deju ecuali Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	30	0 911 100	1 310 090
Solde redressé	33	6 911 155	1 310 696
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	1 451 334	6 911 155

Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

### Lacunes fréquentes Refinancement mis au net dans l'état des flux de trésorerie

Celles-ci incluent notamment les emprunts refinancés au cours de l'exercice ayant fait réellement l'objet d'un décaissement et d'un encaissement, tels qu'inscrit dans la ligne 8 de la note complémentaire 4 *Trésorerie et équivalents de trésorerie*.

Mais ce n'est pas une charge fiscale, ne sera donc pas inscrit dans la ligne 17 (remboursement de la dette long terme) dans S13 – Excédent de fonctionnement à des fins fiscales.

#### 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2024	2023
1	1 451 334	6 911 155
2		
3.1		
4	1 451 334	6 911 155
5 (	)(	
6	1 451 334	6 911 155
7	1 384 060	1 314 196
В	5 263 000	12 481 800
	4 5 ( 6	1 1451 334 2 3.1 4 1451 334 5 ( )( 6 1451 334 7 1384 060

#### Note

Un montant d'encaisse de 1 384 060\$ (1 314 196\$ en 2023) est affecté à des fins de fonds d'assurance.



Rapport financier 2024 1511 | 15|

## Refinancement mis au net dans l'état des flux de trésorerie

#### À NOTER:

- Le montant inclut à titre de refinancement dans le montant d'émission de dettes à long terme, inscrit à la ligne 24 dans S10-État des flux, peut être différent du montant inclus à titre de refinancement dans le remboursement de la dette (ligne 25 dans S10-État flux), si le décaissement et l'encaissement ne se sont pas faits dans le même exercice.
- Le remboursement de dette effectué lors d'un refinancement au moyen d'un paiement comptant donne lieu à une charge fiscale de remboursement de dette à long terme (ligne 25 dans S10 État des flux et ligne 17 dans S13 Excédent de fonctionnement à des fins fiscales). Il ne doit pas être présenté dans la ligne 8 de S11 (note Trésorerie) puisqu'il ne s'agit pas d'un refinancement, mais d'un réel remboursement, même si celui-ci a eu lieu à cause du refinancement.
- D'autres situations moins courantes sont mentionnées dans le document « Principales lacunes [...] »
   du MAMH.

## Refinancement mis au net dans l'état des flux de trésorerie

#### **TRUCS:**

- Pourrait être ajouté à votre « checklist » de validation et inclure « mis à jour et valider par .... » avec la date;
- Identifier les résolutions de concordance et courte échéance ou les emprunts venus à échéance au cours de l'année et qui ont été refinancés (identifiés par un petite (R) dans le tableau combiné);



Municipalité/organisme:

No du financement:

Affaires municipales et Occupation du territoire Service de l'information financière et du financement

TABLEAU COMBINÉ

Date de l'émission:

Montant de l'émission:

année	(R) 2009-225	(R) 2010-232	(N) 2013-290	(N) 2012-266	TOTAL
1 2017	49 800	11 300	13 001	68 899	143 000
2 2018	51 100	11 600	13 400	70 900	147 000
3 2019	52 500	11 900	13 700	72 900	151 000

### Lacunes fréquentes Revenus reportés manquants

### Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (MRC ou municipalités sans MRC)

Certaines MRC constatent immédiatement dans leurs revenus la totalité des montants perçus dans le FGMVT sans appariement avec les charges devant être encourues.

Certaines MRC ont une entente de délégation de la gestion financière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état.

Une partie des montant est habituellement conservés par la MRC (frais de gestions, etc.), et l'autre est remise au gouvernement.

### Revenus reportés manquants

Pour la partie remise au gouvernement, elle ne doit pas être constaté dans les revenus. Le montant doit plutôt être présenté dans les créditeurs et charges à payer jusqu'au décaissement.

Les sommes perçues et conservées par la municipalité sont grevées d'une affectation externe parce qu'elles ne peuvent pas servir à d'autres fins, elles doivent donc être inscrites dans les revenus reportés (S11, ligne 57) et seront constatés dans les revenus seulement lorsque la charge aura lieu.

Municipalité régionale de comté de Charlevoix | AR160 |

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

#### 11. Revenus reportés

		2024	2023
Taxes perçues d'avance	49		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	50		
Soutien à la compétence de développement local et régional			
des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	51	673 939	1 023 642
Accès entreprise Québec	52	167 446	173 865
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	53		
Autres			
MAMH - Signature Innovation	54.1	933 677	486 482
MAMH - COVID-19	54.2	93 625	450 566
<ul> <li>Fonds régionnal de la Capitale-Nationale</li> </ul>	54.3	1 092 195	729 229
Transferts - Autres	54.4	1 084 663	152 445
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	55		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	56		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	57	172 801	166 236
Société québécoise d'assainissement des eaux	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59		
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61		
Autres			
Loyers	62.1	21 640	21 190
Fondation Chagnon & JW	62.2	181 699	275 155
	62.3	32 247	21 131
	63	4 453 932	3 499 941

Note

200

2023

## Lacunes fréquentes Revenus reportés manquants

Les résultats et l'état de la situation financière (bilan) du FGMVT sont présentés distinctement à la S22:

- Revenus = Charges
  - > aucun excédent ou déficit permis
- Valeur nette des actifs = Autres passifs
  - ➤ Solde du FGMVT = 0\$

Les revenus d'intérêts sont imputés dans le fond général.

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

		2024	2023
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus provenant de la gestion foncière	1	31 453	4 755
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2	29 370	48 651
	3	60 823	53 406
Charges			
Frais de gestion			
Salaires	4	48 720	45 368
Créances douteuses	5		
Autres frais de gestion	6	12 103	8 038
	7	60 823	53 406
Activités et projets de mise en valeur du territoire			
	8.1		
	9		
	10	60 823	53 406
Excédent (déficit) de l'exercice	11		
SITUATION FINANCIÈRE AU 3	1 DÉCEMBRE		
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	198 026	187 838
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14	4 313	3 555
Provision pour créances douteuses	15 (	)(	
	16	4 313	3 555
Autres	17		5 362
	18	202 339	196 755
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	19		
Créditeurs et charges à payer	20	29 538	30 519
Revenus reportés		22 333	
Provenant de la gestion foncière	21	319 589	286 552
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	22	(146 788)	(120 316)
Autres	23	(,	1.22 010/
Autres	24		
	25	202 339	196 755
Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	26		

Note sur les créditeurs et charges à paye

Note sur les autres revenus reportes

Note sur les autres passifs

201

## Lacunes fréquentes Revenus reportés manquants

## Fonds parc, terrains de jeux et espaces naturels (municipalités)

Certaines municipalités constatent immédiatement dans leurs revenus la totalité des montants perçus dans le Fonds parcs sans appariement avec les charges devant être encourues.

Les sommes perçues et conservées par la municipalité sont **grevées d'une affectation externe** parce qu'elles ne peuvent pas servir à d'autres fins, elles doivent donc être inscrites dans les revenus reportés (S11, ligne 57) et seront constatés dans les revenus seulement lorsque les dépenses auront lieu.

## Revenus reportés manquants

Le Fonds réservé Parc, terrains de jeux et espaces naturels existe toujours, mais il doit être utilisé seulement s'il y a eu un **produit de cession** pour un terrain **préalablement** reçu d'un promoteur.

Dans ce cas précis, il y aura un revenu dans la conciliation fiscale de l'excédent de fonctionnement d'exercice lors de la disposition et une affectation dans la conciliation fiscale vers le Fonds réservé.

## Revenus reportés manquants

#### TRUCS:

• Pour le suivi des revenus reportés, faire un tableau ou un registre:

# permis / dossier	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Encaissements 2025	Utilisation 2025	Solde au 31 décembre 2025

• Chaque fois qu'un terrain est cédé, revoir initialement sa source de financement. Si vient initialement d'un promoteur, le produit de cession doit être inscrit dans les Fonds réservés;

# Le mic-mac des excédents: affectés vs réserves vs fonds réservés

Paroisse de Saint-Frédéric | 27065

11 743

35 000

10 000

40 000

158 734

13 074

13 074

171 808

40 000

10 000

5 000

5 000

8 667

10 000 114 317

1 629

1 629

115 946

12.5

12.7

12.8

14.1

15

Erreurs dans la distinction et dans la présentation dans la S23. Plusieurs présentent des sommes dans les fonds réservés alors que ce sont en réalité des excédents de fonctionnement affectés.

EXCÉDENT (DÉFICIT			
AU 31 DÉCEMB	RE 2024		
		2024	2023
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	306 540	185 243
Excédent de fonctionnement affecté	2	115 946	171 808
Réserves financières et fonds réservés	3	108 967	105 967
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	)(	415
Financement des investissements en cours	5	(1 476 597)	(728 463
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	10 784 416	9 907 898
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	9 839 272	9 642 035
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	301 687	145 45
Organismes contrôlés et partenariats¹	10	4 853	39 78
	11	306 540	185 24
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
Vidange des boues	12.1	25 650	25 65
Matériel roulant	12.2	10 000	36 34

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)

Paroisse de Saint-Frédéric | 27065

AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
/ENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
•	17.1		
	18		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
	19.1		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	45 000	45 00
Organismes contrôlés et partenariats	22		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	54 967	54 96
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	9 000	6 00
Autres			
	30.1		
	31	108 967	105 96
	32	108 967	105 96

Développement industriel

· Intervention d'urgence

Entretien des b\u00e4timents

Organismes contrôlés et partenariats1

Enseigne électronique

Eau potable

175e anniversaire
 Thermopompe - Piscine

# Le mic-mac des excédents: affectés vs réserves vs fonds réservés

Fonds réservés	
Fonds de roulement	
Administration municipale	21
Organismes contrôlés et partenariats	22
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	
Administration municipale	23
Organismes contrôlés et partenariats	24
Montant non réservé	
Administration municipale	25
Organismes contrôlés et partenariats	26
Fonds local d'investissement	27
Fonds local de solidarité	28
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29
Autres	
•	30.1

#### Fonds réservés

Constitués par la Loi et les dispositions législatives prévoient sa création et son fonctionnement.

Aucune résolution pour la création de ce fonds, excepté le fonds de roulement qui nécessite un règlement.

# Le mic-mac des excédents: affectés vs réserves vs fonds réservés

#### Exemples:

#### Réserves financières et fonds réservés

Réserves financières - Administration municipale

- Fonds d'assurance
- Fonds eau potable
- Fonds eaux usées

#### Réserves financières

- ✓ Créées par <u>règlement</u>, donc autorisé par le MAMH;
- ✓ Être d'une durée déterminée habituellement;
- ✓ Spécifier les fins d'utilisation des sommes;
- ✓ Les sommes proviennent du fonds ou d'une taxe spéciale prévue à cet effet;
- ✓ Les revenus d'intérêts produits par ces sommes augmentent la réserve financière;
- ✓ Pour utiliser les sommes à d'autres fins ou « vider » la réserve, prend un autre règlement.

# Le mic-mac des excédents: affectés vs réserves vs fonds réservés

#### Exemples:

#### Excédent de fonctionnement affecté

Administration municipale

- Vidange des boues
- Matériel roulant
- Développement industriel
- Intervention d'urgence
- Eau potable
- 175e anniversaire
- Thermopompe Piscine
- Entretien des bâtiments
- Enseigne électronique

#### Excédent de fonctionnement affecté

- ✓ Créés par <u>résolution;</u>
- ✓ Mention dans la résolution à quoi va servir. Si assez clair, pas besoin d'une autre résolution lors de l'utilisation;
- ✓ Si la nomenclature est trop générale, mention de son utilisation dans la résolution de l'octroi de contrat ou dans l'adoption du budget (clairement identifié);
- ✓ Le conseil peut par <u>une autre résolution</u> modifier la fin prévue ou l'annuler pour des motifs jugés valables et remettre les sommes dans l'excédent de fonctionnement nonaffecté.

# Le mic-mac des excédents: affectés vs réserves vs fonds réservés

#### **TRUCS:**

- Trouver les résolutions ou règlements de création des réserves financières / excédents affectés / fonds réservé et les conserver/documenter dans vos feuilles de travail annuelles de rapport financier;
- Si vous trouvez des erreurs de présentation, appelez au MAMH pour qu'ils vous aident (ou vous débloquent) des champs dans PERFORM pour permettre de corriger.

# Affecter « aussitôt » des revenus aux excédents affectés

Plusieurs municipalités et/ou leur auditeur transfèrent une partie ou la totalité de l'excédent d'exercice vers les excédents de fonctionnement affectés, dans l'exercice même.

Un tel virement doit plutôt se faire dans un exercice subséquent et avec une résolution.

Il n'y a que 2 exceptions à cette règle:

- 1. Excédent d'exercice en cours anticipé et affecté aux activités de fonctionnement du budget **adopté** pour l'exercice subséquent
- 2. Engagements de dépenses spécifiques qui ne sont pas encore réalisées en fin d'exercice (contrats ou commandes fermes)

# Affecter « aussitôt » des revenus aux excédents affectés



#### Affecter « aussitôt » des revenus aux excédents affectés

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

#### **TRUCS:**

- Vérifier dans les régularisations et écritures comptables les écritures « erronées » comme la diapositive précédente;
- Vérifier dans la S23 qu'il n'y ait pas d'augmentation des soldes d'excédent affectés à moins qu'ils soient autorisés (pour budget subséquent ou dépenses engagées, sommes provenant de l'excédent non-affecté autorisées par résolution) entre l'année en cours et l'année précédente.

		2024	2023
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	306 540	185 243
Excédent de fonctionnement affecté	2	115 946	171 808
Réserves financières et fonds réservés	3	108 967	105 967
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	)(	415
Financement des investissements en cours	5	(1 476 597)	(728 463)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	10 784 416	9 907 895
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	9 839 272	9 642 035
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	301 687	145 459
Organismes contrôlés et partenariats¹	10	4 853	39 784
	11	306 540	185 243
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
<ul> <li>Vidange des boues</li> </ul>	12.1	25 650	25 650
<ul> <li>Matériel roulant</li> </ul>	12.2	10 000	36 341
<ul> <li>Développement industriel</li> </ul>	12.3		11 743
<ul> <li>Intervention d'urgence</li> </ul>	12.4	40 000	35 000
Eau potable	12.5	10 000	10 000
<ul> <li>175e anniversaire</li> </ul>	12.6	5 000	
Thermopompe - Piscine	12.7	5 000	
<ul> <li>Entretien des bâtiments</li> </ul>	12.8	8 667	40 000
<ul> <li>Enseigne électronique</li> </ul>	12.9	10 000	
·	13	114 317	158 734

# Solde résiduaire de règlements d'emprunt – faut y voir!

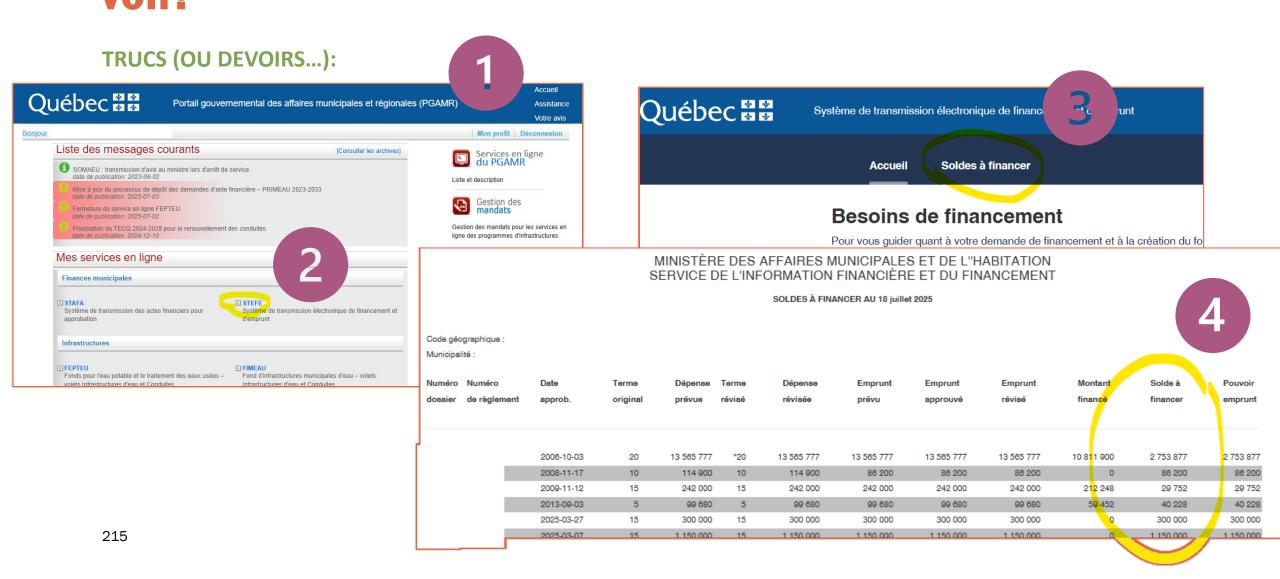
Un solde résiduaire est un solde d'**emprunt autorisé, mais non contracté.** Votre organisme n'en a pas eu besoin pour différentes raisons:

- Dépenses non réalisées ou à un moindre coût que prévu;
- Financement par subvention ou autre source de revenu reçu

Les vieux soldes résiduaires qui ne serviront plus doivent être annulés régulièrement afin de ne pas limiter sa capacité d'emprunt et faciliter l'approbation de ses nouvelles demandes de règlement d'emprunt.

## Lacunes fréquentes Solde résiduaire de règle

Solde résiduaire de règlement d'emprunt – faut y voir!



## Lacunes fréquentes Solde résiduaire de règlement d'emprunt – faut y voir!

Situations	Actions et documents nécessaires
Non réalisation en tout de l'objet du règlement, projet entièrement abandonné	Abroger le règlement.
	Modifier le règlement original par un autre règlement devant être approuvé de la même manière que le règlement original.
Réalisation complète de l'objet, mais à moindre coût que prévu	Simple résolution: mention que réduit le montant des dépenses et de l'emprunt autorisé prévus au règlement, du même montant que le solde résiduaire. Transmission de la résolution au MAMH.

## Solde résiduaire de règlement d'emprunt – faut y voir!

Modifier un règlement d'emprunt

Annuler le solde résiduaire

d'un règlement d'emprunt



#### TRUCS:

Voir les modèles de résolution pour les différentes situations

#### Annuler le solde résiduaire d'un Règlement d'emprunt règlement d'emprunt Rédiger un règlement d'emprunt 🔍 Préparer et déposer une demande de règlement Il y a solde résiduaire pour un règlement d'emprunt lorsque les 3 conditions suivantes sont respectées : d'emprunt

- il n'y a plus de dépenses à engager;
- une partie du financement permanent de l'emprunt est complétée;
- le pouvoir d'emprunt restant ne sera pas utilisé.

À moins d'avis contraire, tous les soldes inférieurs à 100 \$ sont annulés automatiquement dans les registres.

#### Dans cette page:

Accueil ( Gouvernement ( ... ( Règlement d'emprunt ( Annuler le solde résiduaire d'un règlement d'emprunt

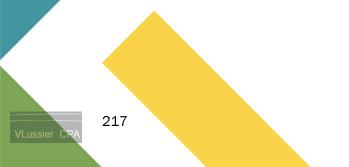
Connaître le solde résiduaire d'une municipalité

Annuler un solde résiduaire

Ajout d'une nouvelle dépense à un règlement d'emprunt modifié

#### Connaître le solde résiduaire d'une municipalité

Le registre sur les soldes de règlement d'emprunt à financer est disponible à partir du service en ligne Système de transmission électronique de financement et d'emprunt (STEFE). Ce registre vous permet de consulter et d'imprimer en tout temps l'état de cituation des soldes à financer de vetre municipalité ou de vetre organisme



## Immobilisations corporelles:

## - Le monstre des « Autres »!

Les organismes municipaux doivent s'assurer de faire une ventilation rigoureuse de leurs immobilisations corporelles par catégories et sous-catégories (note 15, S11).

Plusieurs inscrivent la majorité de leurs immobilisations dans « Infrastructures – Autres ».

- Engendre une sous-évaluation des autres sous-catégories
- Ne reflète pas la réalité
- ➤ Peut mener à la prise de décisions erronées par l'organisme et (surtout!) par les autres utilisateurs du rapport financier

## **Immobilisations corporelles:**

- Le monstre des « Autres »!

#### **TRUCS:**

 Réduire au maximum le montant dans Autres en investiguant la liste détaillée de ce montant;

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Solde au début	Addition	Cess Ajuste
101	4 783 166		
102	1 424 191		
103	5 434 556		
104.1	327 852	72 387	
105			
106	995 797	101 655	
107			
108	491 573	77 863	
109	157 110	23 130	
110	394 520		
111	90 643		
112	16 351		
113	14 115 759	275 035	
114	3 646 560	991 165	
115	17 762 319	1 266 200	
	102 103 104.1 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114	début       101     4 783 166       102     1 424 191       103     5 434 556       104.1     327 852       105     995 797       107     491 573       109     157 110       110     394 520       111     90 643       112     16 351       113     14 115 759       114     3 646 560	début       101     4 783 166       102     1 424 191       103     5 434 556       104.1     327 852     72 387       105     70     70       108     491 573     77 863       109     157 110     23 130       110     394 520       111     90 643       112     16 351       113     14 115 759     275 035       114     3 646 560     991 165

15 Immobilisations corporelles

## **Immobilisations corporelles:**

- Le monstre des « Autres »!

#### **TRUCS:**

• Se référer au MPIFM et l'annexe 4-G et 4-H.

MPIFM anx 4-H (extrait)

## ANNEXE 4-H : Catégories d'immobilisations corporelles et vie utile

CATÉGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	DUF (
INFRASTRUCTURES	Eau potable :	
	Autres infrastructures :  sites d'enfouissement et incinérateurs système d'éclairage des rues aménagement des aires de stationnement aménagement de parcs et terrains de jeux	

## **Immobilisations corporelles:**

## - Reclassement erroné des immos en cours

Lorsqu'une immobilisation en cours devient en état d'utilisation, elle est reclassée dans la catégorie appropriée dans la note 15 (S11).

Ce reclassement concorde avec le début de son amortissement.

Ce n'est ni une correction d'erreur, ni un ajustement selon les normes comptables. Le reclassement (+ et -) doit donc se faire par la colonne « Addition » et non dans la colonne « Cessions/Ajustement »

Ville de Saint-Amable | 59015

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

15. Immobilisations corporelles					
		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101	15 011 457	83 549		15 095 006
Eaux usées	102	41 378 346	7 633 253		49 011 599
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts,					
tunnels et viaducs	103	43 961 207	3 484 355		47 445 562
Autres					
<ul> <li>Parcs et terrains de jeux</li> </ul>	104.1	5 664 149	5 088 783		10 752 932
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	11 457 306	282 905		11 740 211
Améliorations locatives	107	88 046	47	21 277	66 816
Véhicules	108	2 611 235	421 538	31 921	3 000 852
Ameublement et équipement de bureau	109	1 409 566	133 238	1 424	1 541 380
Machinerie, outillage et équipement divers	110	4 475 495	158 704	5 674	4 628 525
Terrains	111	2 293 460	155 248		2 448 708
Autres	112	29 876			29 876
	113	128 380 143	17 441 620	60 296	145 761 467
Immobilisations en cours	114	7 603 842	(5 927 492)		1 676 350
	115	135 983 985	11 514 128	60 296	147 437 817

## **Immobilisations corporelles:**

- Reclassement erroné des immos en cours

#### **TRUCS:**

 Investiguer les montants qui se trouvent dans la colonne Cession/Ajustement dans la ligne 112 de la S11 lors de la révision du rapport financier

15. Immobilisations corporelles					
		Solde au	Addition	Cession /	Solde à
		début		Ajustement	la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101				
Eaux usées	102	18 729		377	18 352
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts,					
tunnels et viaducs	103	2 892 265	888 498	178 002	3 602 761
Autres					
<ul> <li>Autres</li> </ul>	104.1	1 210 676	8 509	3 786	1 215 399
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	1 696 572	10 767	804	1 706 535
Améliorations locatives	107				
Véhicules	108	142 189	71 570	1 502	212 257
Ameublement et équipement de bureau	109	62 032	16 414	68	78 378
Machinerie, outillage et équipement divers	110	381 288	20 467	1 837	399 918
Terrains	111	129 233		76	129 157
Autres	112			1 953	(1 953)
	113	6 532 984	1 016 225	188 405	7 360 804
Immobilisations en cours	114	2 850 576	823 300	(177 904)	3 851 780
	115	9 383 560	1 839 525	10 501	11 212 584

# Source des crédits lors de l'autorisation des dépenses – votre devoir!

L'engagement de **toute** dépense de fonctionnement ou d'investissement doit au préalable être associé à sa source de crédit (CM art.960.1 et 961 | LCV art. 477 et 477.1) Sinon, votre résolution ou règlement n'a **pas d'effet.** 

La source de crédit doit être précisée lorsque la dépense est engagée par:

- Le conseil = l'inscrire dans la résolution, le sommaire décisionnel ou certificat crédits disponibles
- Délégation de pouvoirs = inscrit dans le bon de commande

Exemples de sources de crédit possibles:

- Fond général...mais spécifiez!:
  - Revenus généraux de l'exercice
  - Excédent de fonct. affecté
  - Excédent de fonct, non-affecté
- Subvention (si la subvention ne couvre pas toute la dépense, il faut spécifier comment financer le solde aussi!)
- Règlement d'emprunt...spécifiez le numéro
- Taxe spéciale
- Réserve financière
- Fonds réservé

# Source des crédits lors de l'autorisation des dépenses – votre devoir!

#### **TRUCS:**

- Avant les séances du conseil, une personne responsable aux finances (budget) devrait relire les procès-verbaux et s'assurer que la mention est présente pour chaque résolution d'octroi de contrat ou d'ajout d'employés;
  - > Ou dans les sommaires décisionnels

63 750,05 \$, taxes en sus;

#### PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'accepter le programme de travail complémentaire, incluant le prolongement des forages, les analyses géotechniques complémentaires ainsi que l'indexation des résultats à l'étude géotechnique en cours, proposé par Solmatech d'un montant de 11 100,00\$, taxes en sus.

#### D'autoriser cette dépense à même le règlement d'emprunt 935.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# Source des crédits lors de l'autorisation des dépenses – votre devoir!

#### **TRUCS:**

• Lorsque la source de crédits change après que la résolution a été adoptée, il y aurait lieu de repasser ce changement par résolution, mais pas toujours obligatoire, dépend de votre règlement de délégation et de ce qui a été inscrit dans la résolution. Ce qui est obligatoire toutefois, c'est que le trésorier modifie le certificat de disponibilités des crédits en conséquence.

## Source des crédits lors de l'autorisation des dépenses – votre devoir!

Modèle de certificat de disponibilité des crédits:

		Certifi	icat de trésorerie		
				Date	03/03/2025
		Informati	ion sur le requérant		
Direction	Direction des travaux publics			No. projet	N/A
Poste(s) budgétaire(s)	02-32000-414			No. Règlement	N/A
	Informatique			No. SD	
				No. Appel d'offres	
Description de la DA	Octroi à la firme RESEAU II	NFO, d'un montant d	de 13 509,56 \$ taxes incluses pour le	No. Demande d'achat	
	contrat de soutien informatiqu	e du 1er mars au 31	décembre 2025.	Montant (taxes nettes)	12 336.03
	Durée du contrat : 12 mois, o	lu 1er mars 2025 au	31 déc 2025.	Montant (taxes nettes) _	12 330.00
		,	Approbation		
Disponibilité des fonds	Oui	-	••	Dui	
Commentaires			r ieces justificatives jointes	<u> </u>	
	1er mars 2025 au 31 déc 2025	Année	Montants		
			02-32000-414		
	Selon le SD-2025	2025	12 336,03 \$		
	Selon le 30-2023	2023	12 336,03 \$ Taxes nettes		
	Budget		20 004,00 \$		
	Réel		- \$		
	Engagements/Pré-engagements		12 336,03 \$		
	Budget disponible	2025	7 667,97 \$ Taxes nettes		
	La demande d'a	chat# estincluse da	ins les engagements. L'octroi de		
			énéraux (fonds général).		
	Budget disponil	ole en 2025. Sommaire	e décisionnel accepté.		
Préparé par			Validé par		
	Technicienne en comptabilité		-	Conseillère en gestion fina	ancière
Date	03/03/2025		Date	03/03/2025	

## **CONCLUSION**

J'ai demandé à Chat GPT de m'aider à écrire une conclusion selon 2 tons différents:

- 1. Professionnel
- 2. Humoristique

## CONCLUSION



#### **A PROFESSIONNELLE:**

En conclusion, une saine gestion financière municipale repose sur une compréhension claire des outils à notre disposition, comme les DCTP, une politique de capitalisation structurée et une vigilance constante pour éviter les erreurs courantes dans les rapports financiers.

En intégrant ces composantes clés à vos pratiques quotidiennes, vous contribuez directement à la transparence, à la rigueur et à la pérennité financière de votre municipalité.

Merci de votre participation active, et surtout, continuez d'agir en gardiens éclairés des finances publiques.

## CONCLUSION



Vous êtes maintenant officiellement :

Des Dompteurs de Colonnes Excel 👸 📊

Des Maîtres Jedi de la Dépense en Capital 🧎 💰

Et des Exorcistes certifiés des messages d'erreurs de validation dans le rapport financier 🌋 📉

Gardez votre calme la prochaine fois qu'un élu vous dit : « On a juste à piger dans le surplus... ». Inspirez. Expirez. Dites-leur doucement : "On va utiliser les DCTP", et regardez-les fuir.

Merci pour votre attention, votre humour et surtout votre bravoure. Vous méritez une médaille. Ou au moins... un verre de vin.

## Merci de votre participation!





Véronique Lussier, CPA auditrice, M.Sc.

veronique@vlussiercpa.ca

Tél.: 514-618-6345

